

L'écho de Dampmart

Le magazine d'informations municipales de Dampmart

dampmart.fr  #VilleDampmart

DAMP MART PREND EN MAIN SON DESTIN POUR PRÉSERVER SON CADRE DE VIE



Implantation d'un collège
et d'un lycée au nord de
la Marne, ça avance !



La Maison médicale
de Dampmart va enfin
voir le jour cet été !



JSD Basket-Ball,
un club toujours plus
motivé que jamais !

SOMMAIRE



Enfance & Jeunesse

Implantation d'un collège et d'un lycée dans notre secteur, ça avance !	4
L'ACM dans tous ses états	6
Portail famille	5



Vie locale

La Maison médicale va enfin voir le jour cet été !	8
Dampmart prend en main son destin pour préserver son cadre de vie	10
L'autorisation de louer, gage d'un habitat digne	12
Radars pédagogiques à Dampmart, la sécurité c'est l'affaire de tous !	13
Déploiement de la fibre optique, pourquoi ça coince ?	14
Le congé de proche aidant	16
Dampmart solidaire avec l'Ukraine	16
En bref à Dampmart	17



Urbanisme & Travaux

Un nouveau PLU pour Dampmart, entre exigences et protection	18
Infos travaux	21



Environnement

Bientôt une collecte de déchets verts en porte-à-porte	22
SIETREM WASTER : Donnons une seconde vie à nos objets !	23
Infos déchetteries et déchetteries mobiles	23



Finances locales

Le budget municipal 2021, les prévisions 2022	24
Choc énergie : Quel impact pour Dampmart ?	26



Culture & Loisirs

Qu'en est-il de notre culture ?	28
«France, Ô ma France» premier ouvrage d'un jeune auteur dampmartois	29
Les Vendredis Culturels à Dampmart	30
Les dernières programmations culturelles à Dampmart	31
Vif succès pour la boucherie éphémère	32
Les prochaines animations de la Bibliothèque de Dampmart	33



Vie associative

JSD basket-ball : un club toujours plus motivé que jamais !	34
Boxe Française : Léana et Marie en championnes	35
Amicale des Anciens de Dampmart : une amicale en vadrouille malgré la crise sanitaire	36



Infos +

Opération Tranquillité Vacances	37
Île de loisirs de Jablines-Annet	37
Infos élections législatives, procurations	37
Infos Île-de-France Mobilité	37
Plan canicule	37
État civil	38
Infos mairie	38



L'édito

DU MAIRE

Chères Dampmartoises, chers Dampmartois,

Cela fait un an que nous n'avons pas réussi à sortir un nouveau magazine, vous avez trouvé le temps long ? Nous aussi ! **Pourtant, l'équipe municipale n'a pas chômé, les agents de la ville non plus, bien au contraire.** Si le premier confinement nous a pris de court en stoppant net toute l'organisation administrative habituelle avec une marge de manœuvre restreinte pour faire fonctionner la commune, depuis le dernier confinement et les levées progressives des restrictions, nos services sont en perpétuelle adaptation.



Notre ville a besoin de se rénover, de se développer, de se doter d'infrastructures indispensables pour le bien être de chacun.

Malgré tout, il n'était pas question de mettre trop longtemps de côté nos projets de développement pour Dampmart. Beaucoup d'entre eux ont subi un arrêt brutal de leur avancement lors du premier confinement. Depuis toute l'équipe municipale épaulée par les agents, est dévouée à remettre en chantier ces projets indispensables au plus vite. Notre commune a besoin de se rénover, de se développer, de se doter d'infrastructures indispensables pour le bien être de chacun.

Un premier chantier en cours va très bientôt aboutir avec l'ouverture des portes fin juin de notre Maison Médicale à Dampmart. La désertification médicale est un fléau pour nos petites communes, cet établissement est une véritable aubaine pour tous les dampmartois qui pourront bénéficier d'une offre médicale de proximité en médecine générale et spécialisée. Les nombreux spécialistes n'arriveront pas tous dès l'ouverture, certains se décideront quand le chantier sera totalement achevé, alors soyons patients et accueillons-les avec l'hospitalité reconnue à Dampmart.

Un autre projet qui est encore qu'au stade d'étude mais pas moins important, concerne nos jeunes générations. Depuis plusieurs années, nous sommes mobilisés avec d'autres maires des communes du nord de la Marne pour que le Département implante enfin un collège dans notre secteur **et mette fin à l'inégalité avec les autres zones.** J'ai personnellement initié des entretiens avec les élus représentant notre territoire à l'échelle

départementale, régionale et sénatoriale. Un consensus a été trouvé avec l'ensemble des interlocuteurs pour lancer une étude d'implantation non pas d'un simple collège, mais d'un véritable **campus avec un collège, un lycée polyvalent, un gymnase et des logements pour les élèves... aux portes de Dampmart !** Ce consensus politique est la preuve que les élus de notre territoire sont capables de s'unir pour faire aboutir des projets importants.

La pandémie a littéralement chamboulé les aspirations des français, particulièrement les habitants des grandes métropoles. Nos communes rurales et notre cadre de vie attirent beaucoup d'entre eux. Malheureusement, **des promoteurs immobiliers peu scrupuleux sont également attirés, non pas pour vivre paisiblement chez nous, mais uniquement par intérêt financier.** Il a donc été nécessaire d'agir rapidement pour éviter le pire dans la ZAC des Cordonniers, préempter des terrains, élaborer un vrai projet de vie et sélectionner un constructeur. Un nouveau lotissement maîtrisé par la commune, **Le Clos des Fontaines**, verra le jour dans deux ans environ et permettra à toutes les générations dampmartoises de pouvoir acquérir un logement neuf à un prix abordable dans un quartier paysagé et totalement intégré à notre environnement avec des infrastructures adaptées. **Un investissement qui permet à Dampmart de prendre en main son destin pour préserver son cadre de vie !** Une modification du PLU a également occupé nos élus et les services pour compléter nos outils et mieux protéger notre environnement avec des exigences affinées.

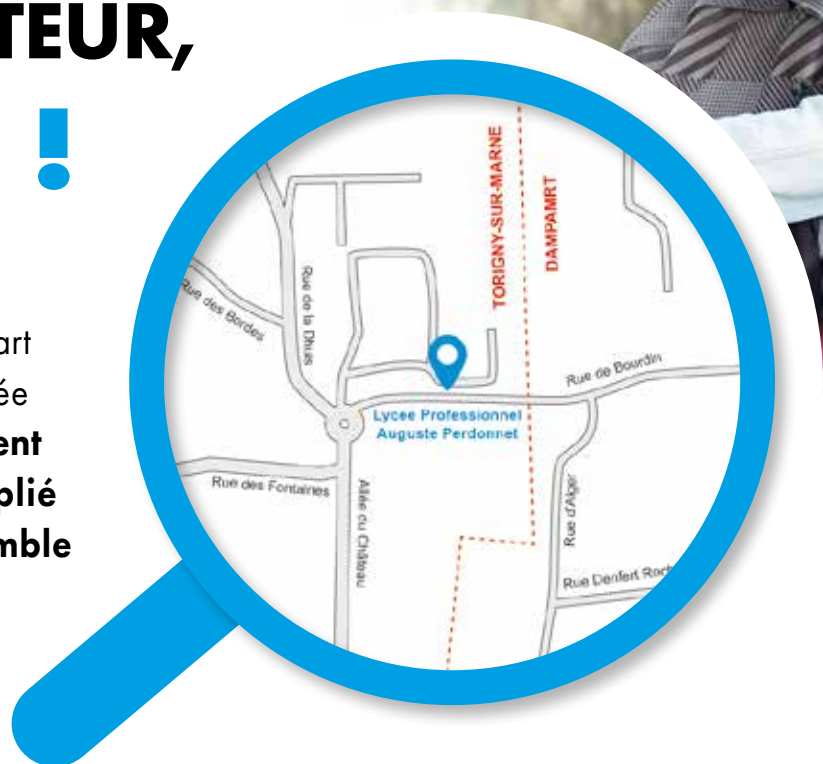
Un an sans parution du magazine, c'est beaucoup d'actualités ! Durant cette longue année de silence il s'est passé beau de choses à Dampmart. Une attention cette année a été donnée au développement de la vie culturelle avec un nouveau rendez-vous **«Les Vendredis Culturels de Dampmart»**, qui nous l'espérons trouvera son public pour devenir quasiment hebdomadaire. D'autres sujets vous attendent comme les vacances à l'ACM, le portail famille, la fibre optique, le soutien à l'Ukraine, les loisirs, le sport... **et promis, nous ne resterons pas un an de plus sans revenir vers vous et vous informer.**

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.

Laurent DELPECH
Maire de Dampmart

IMPLANTATION D'UN COLLÈGE ET D'UN LYCÉE DANS NOTRE SECTEUR, ÇA AVANCE !

Depuis des années, la municipalité de Dampmart se mobilise pour obtenir un collège et un lycée dans notre secteur du nord de la Marne. **Laurent DELPECH, maire de Dampmart, a multiplié dernièrement les entretiens avec l'ensemble des acteurs concernés.**



Entre le 3 et le 16 février 2022, le maire de la ville de Dampmart s'est successivement entretenu avec **Anne CHAIN-LARCHÉ**, Sénatrice et Conseillère régionale d'Ile-de-France, **Claudine THOMAS**, Sénatrice et Conseillère départementale de notre canton, **Jean-François PARIGI**, Président du département de la Seine-et-Marne ainsi que les deux conseillers départementaux de notre canton **Bouchra FENZAR** et **Christian ROBACHE**.

Ces différentes rencontres avec les élus représentant notre territoire à différents niveaux ont permis de faire valoir notre ambition de voir s'implanter un collège et un lycée dans notre secteur, un projet qui permettrait d'offrir un enseignement à proximité et soulager ainsi familles et élèves pénalisés par la distance et l'engorgement des structures, toutes implantées sur le côté rive sud de la Marne.

Un campus aux portes de Dampmart avec un collège, un lycée polyvalent et des logements pour les élèves.

Enfin, notre ambition s'est transformé en véritables discussions concrètes avec l'ensemble des acteurs concernés qui se sont tous engagés à se mobiliser pour mettre en œuvre toutes les études nécessaires à la réalisation de notre projet.

Pour la première fois, le département répond favorablement à nos demandes !

Le département de Seine-et-Marne qui mène actuellement une réflexion d'implantation d'un collège dans le secteur du nord de la Marne, par la voix de son Président et de nos deux Conseil-

lers départementaux, s'est engagé à étudier la construction d'un collège dans le cadre d'un vaste projet de campus Collège/Lycée/Logements qui permettrait de répondre au manque d'infrastructures d'enseignement secondaires pour les élèves de Dampmart et ses environs.

Un site a été retenu, il s'agit du lycée technique Auguste Perdonnet à Thorigny-sur-Marne, en limite de Dampmart. Ce campus pourrait donc accueillir un collège, un lycée polyvalent et des logements pour les élèves. Une étude supplémentaire collaborative entre les



“

Au nom de l'équipe municipale, je remercie tous les intervenants qui nous permettrons de faire progresser ce projet.

Laurent DELPECH

Maire de Dampmart
Vice-président de Marne et Gondoire



Anne CHAIN-LARCHÉ

Sénatrice
Conseillère régionale

communes de Thorigny-sur-Marne et de Dampmart prévoirait la construction d'un gymnase. La Région Ile-de-France en charge des lycées, par la voix de notre Sénatrice et Conseillère régionale, s'engage à lancer des études pour préempter des terrains attenants au lycée actuel. Des rencontres avec l'Éducation nationale sont prévues pour évoquer la mutation du lycée technique en lycée polyvalent. Le recteur, **Daniel AUVERLOT**, s'est engagé à venir visiter le site prochainement.

Ce projet n'est qu'au stade des études, **mais c'est un grand pas qui vient d'être franchi** nous permettant enfin d'espérer voir notre secteur bénéficier de structures indispensables pour le développement de notre territoire. Nous remercions l'ensemble des intervenants ainsi que **Jean-Paul MICHEL**, Président de Marne et Gondoire pour son soutien précieux dans ce projet.



Claudine THOMAS

Sénatrice
Conseillère départementale



Jean-François PARIGI

Président du département
de la Seine-et-Marne



Bouchra FENZAR

1^{er} Maire adjoint de Lagny-sur-Marne
Conseillère départementale



Christian ROBACHE

Maire de Montévrain
Conseiller départemental

L'ACM DANS TOUS SES ÉTATS !

Depuis la rentrée 2021, l'équipe de l'ACM Maurice MOISY ne manque pas d'imagination pour animer et divertir les enfants durant les périodes de vacances.

VACANCES D'AUTOMNE 2021

Le thème « Citrouilles et ses fantaisies » a réjoui tous les enfants accueillis par Monsieur Citrouille et l'araignée Chloé s'était installée dans notre cabinet de curiosités. Nous avons proposé le spectacle de « La maison hantée », avec Miss Pivoine et le professeur Latrouille.



VACANCES DE NOËL 2021

Les vacances de fin d'année se sont déroulées en couleurs ! Les enfants sont partis à la découverte des couleurs beige, violet, orange, kaki, azur, marron, de pays comme l'Inde, le Brésil, l'Irlande ou la Chine, et se sont initiés à la magie..

VACANCES DE FÉVRIER 2022

Dans un univers de cowboys et d'indiens pendant ces deux semaines, les enfants étaient invités à venir avec coiffes, tresses, chapeaux... et accompagner le Shérif au salon, à la recherche de ses bandits.





PORTAIL FAMILLE

La municipalité de Dampmart vous propose désormais un Portail Famille pour vos réservations d'activités qui vous permet de **faciliter toutes vos démarches en ligne.**

Comment ça fonctionne ?

- 1 **Rendez-vous sur www.dampmart.fr** et cliquez sur l'icone « **Portail Famille** ».
- 2 **Saisissez l'identifiant famille reçu par mail** puis cliquez sur « **Mot de passe oublié** » pour recevoir un lien vous permettant de définir votre mot de passe.
Pour les familles n'ayant pas reçu d'identifiant, il est également possible de se connecter via l'onglet « **Accéder aux démarches sans compte** ».
- 3 **Vérifiez les informations personnelles de votre famille**, corrigez et/ou complétez si besoin (par exemple la date de naissance par défaut de tous les parents est le **01/01/1980** car nous ne disposons pas de cette information dans notre ancien logiciel).
Afin de pouvoir créer vos comptes, les inscriptions et réservations pour la restauration scolaire ont été saisies, **veuillez les vérifier et corriger si besoin.**

Réservation périscolaire

Effectuez vos demandes d'inscription aux autres activités via l'icône à gauche « **Mes actions** » puis l'onglet « **Demande d'inscription à des activités périscolaires** ». Une fois l'inscription faite, vous pourrez ensuite réserver vos jours pour les accueils du matin, du soir, l'étude et les mercredis, directement dans le planning de présence.

Désormais, la gestion de vos réservations et annulations vous revient, il est donc inutile de continuer à envoyer vos mails à l'adresse periscolaire@dampmart.fr pour ces motifs. Vos demandes via le portail nous seront notifiées directement par le logiciel.

Les délais de réservations/annulations pour le périscolaire restent les mêmes, à savoir 48h ouvrées avant la date à modifier, il vous sera donc toujours impossible de modifier vos réservations passé ce délai.

Vacances scolaires

Pour les vacances scolaires, l'inscription se fait via l'onglet « **S'inscrire au centre de loisirs** » puis vous pourrez procéder à la réservation de vos jours en sélectionnant vos options (**ATTENTION aux dates limites de modification de réservation**).

IMPORTANT ! Pour les enfants en garde alternée, **merci de nous envoyer un mail afin que nous puissions faire le paramétrage de la répartition des jours de garde entre les deux parents.** En cas d'absence pour maladie de l'enfant, **vous devez toujours nous faire parvenir le certificat médical de l'enfant dans les 48h** afin de ne pas être facturé au-delà de la journée de carence prévue au règlement intérieur.



REPAS SPÉCIAL CARNAVAL 2022

Toute l'équipe était en tenue de fête afin de célébrer avec les enfants le déjeuner spécial « CARNAVAL » organisé par le prestataire de service ELIOR, responsable de la restauration collective pour la ville. Anaïs, Laura, Laure, Nicole, Damien, David, Guillaume, Jean-Claude et Miguel étaient parés de leurs plus beaux déguisements tout au long de la journée

Suivez les aventures des enfants et de l'équipe de l'ACM en vous abonnant à la page Facebook de la ville de Dampmart.

 [VilleDampmart](#)

Accueil Collectif de Mineurs
7 rue Gambetta - 77400 Dampmart

 06 78 46 29 34

 periscolaire@dampmart.fr



LA MAISON MÉDICALE **VA ENFIN VOIR LE JOUR CET ÉTÉ !**

Un an de retard ! C'est beaucoup pour tous les patients dampmartois désireux de pouvoir se soigner à proximité, mais nos efforts sont enfin récompensés.

Paradoxalement, c'est une pandémie qui aura eu raison du respect des délais de livraison de notre Maison médicale. Entre les suspensions de chantier pendant les différents confinements, la réorganisation du planning très pointu entre l'ensemble des intervenants, les défauts de fondations du bâtiment rencontrés... la tâche a été rude pour l'équipe municipale qui devait faire face également aux besoins de grande solidarité indispensables pendant cette crise sanitaire.

Alors c'est avec un grand soulagement mais aussi une grande fierté que nous

pouvons enfin annoncer l'ouverture de la Maison médicale à Dampmart prévue cet été, une structure unique au sein de

Ouverture des portes prévue fin juin 2022.

notre territoire qui accueillera dans un grand bâtiment une offre médicale inédite en médecine générale et spécialisée, complétée d'une réelle pharmacie, un véritable accès universel aux soins, à la prévention et aux

conseils santé. Si l'ensemble des professionnels de santé qui exerceront dans la Maison médicale sont dorés et déjà recensés et engagés auprès de la municipalité, les deux médecins généralistes ne pourront être démarchés qu'à partir du moment où les travaux seront terminés et livrés.

Nous remercions le Communauté l'agglomération de Marne et Gondoire qui a permis de financer ce projet ambitieux en attribuant à la commune de Dampmart une enveloppe budgétaire de 1,6 millions d'euros.



La Maison médicale, c'est **22** professionnels de santé à Dampmart.

C'est une offre médicale complète avec une pharmacie de 70 m² en surface de vente, 15 boxes spécialisés permettant de recevoir différents professionnels de la santé à plein temps ou en vacation 2 à 3 fois par semaine. C'est aussi des médecins spécialistes qui pourront exercer de la prévention et détection médicale en orientant si besoin les patients vers des structures plus adaptées, ainsi que des médecines douces pour que chacun d'entre nous trouve une offre soin à son image.

À TEMPS PLEIN*

- ✓ 2 médecins généralistes
- ✓ 1 pharmacienne
- ✓ 5 kinésithérapeutes
- ✓ 1 ostéopathe
- ✓ 1 podologue
- ✓ 2 infirmières

EN VACATION PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE

- ✓ 1 orthophoniste
- ✓ 1 sophrologue
- ✓ 1 hypnose
- ✓ 1 étioathe
- ✓ 1 ostéopathe

EN ROULEMENT DANS 3 BOXES SPÉCIALISÉS**

- ✓ Neurologues***
- ✓ Cardiologues
- ✓ Gynécologues
- ✓ Dermatologues
- ✓ Ophtalmologistes

*Sous réserve de confirmation officielle.

** Pour l'instant, des contacts sont déjà établis mais nous continuons de rechercher des profils correspondant à cette offre. Donc si parmi vos contacts vous connaissez des spécialistes intéressés qu'ils s'adressent directement à la mairie de Dampmart.

*** En attente de confirmation définitive.



Les médecins généralistes sont une denrée rare que nous devons avant tout convaincre en leur permettant une installation sans délai. Nous avons fait le choix délibéré de ne pas avoir recours à des transferts de médecins de la région qui pourraient voir leurs propres patients les suivre, en privilégiant la création de deux véritables postes qui permettra de s'engager sur une nouvelle offre de services bénéficiant à des patients de Dampmart et des communes qui nous entourent.

Laurent DELPECH, Maire de Dampmart.



MAISON MÉDICALE
38 rue du Chemin de Fer
77400 DAMPMART



DAMP MART PREND EN MAIN
SON DESTIN
POUR **PRÉSERVER**
SON CADRE DE VIE

Infos commercialisation

 diagonale@diagonale.fr

Depuis longtemps, Dampmart est dans le viseur de promoteurs immobiliers peu scrupuleux.

La municipalité a donc décidé de prendre en main son destin et le développement de notre ville en lançant une véritable bataille pour maîtriser notre urbanisme quand c'est possible.



Illustrations non contractuelles

Dernièrement, la ZAC des Cordonniers faisait courir l'espoir de plusieurs promoteurs immobiliers d'y construire des projets sans se soucier des aspirations des dampmartois.

La ville a donc décidé de préempter l'ensemble des terrains afin de stopper toute ambition destructrice de notre tissu urbain et réaliser à la place un véritable projet de quartier respectant notre cadre de vie.

Pérenniser le projet de vie des dampmartois.

Ce lotissement, baptisé «**Le Clos des fontaines**», a pour ambition de proposer aux dampmartois, toutes générations, un **logement neuf de qualité à un tarif abordable** dans un quartier paysager au milieu de grands espaces verts. Une intention particulière est portée par la municipalité pour permettre à nos séniors de muter dans un appartement bénéficiant de tout le confort d'un logement neuf répondant aux dernières normes en vigueur pour une meilleure adaptation et pouvoir ainsi continuer à vivre paisiblement dans notre belle commune.

Une crèche et un commerce.

Une micro crèche de 12 berceaux gérée par l'association **Bulles de Crèche** sera implantée au sein de ce projet de vie. Un espace de

commerce de type boulangerie est également prévu dans le lotissement.

Place au handicap à Dampmart.

Pour compléter l'offre des 61 logements en accession à la propriété poposée dans ce nouveau quartier, une dimension solidaire s'ajoute au projet avec **la construction d'une résidence de 32 logements réservés et adaptés aux travailleurs handicapés** ainsi que 8 logements sociaux supplémentaires. Ces 40 logements seront pris en compte dans le quota imposé par la loi SRU permettant ainsi à la commune de Dampmart de réduire son déficit de logements sociaux tout en préservant son cadre de vie.

Cette opération entièrement pensée et dessinée par la municipalité de Dampmart, a fait l'objet d'un concours auprès des constructeurs qui avaient pour instruction de **respecter à l'identique nos souhaits pour une intégration en harmonie avec les particularités de vie de notre commune**. C'est la société **Diagonale**, lauréate de ce concours, qui sera donc en charge de la construction et de la commercialisation qui débutera fin juin autour d'une offre variée d'appartements neufs du T2 au T5, tous bénéficiant d'un parking.





L'AUTORISATION DE LOUER, GAGE D'UN HABITAT DIGNE

Ce dispositif mis en place par Marne et Gondoire est **un engagement dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre.**

Notre territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions. Depuis le 1^{er} décembre 2019, il est demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans un périmètre défini à Dampmart, de disposer d'une autorisation de louer lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire. Ce mécanisme de contrôle du parc locatif met fin à la multiplication des logements insalubres et des marchands de sommeil dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. **L'objectif est d'assurer un logement digne aux locataires, d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire.**

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit pour les propriétaires bailleurs privés pour une nouvelle mise en location ou un changement de locataire, de demander l'accord à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour louer le logement. La mise en place de ce dispositif permet d'intervenir en amont de la location et de ne pas devoir attendre une éventuelle plainte du locataire.

Qui est concerné ?

Pour une nouvelle mise en location ou un changement de locataire, tout propriétaire dont le logement se trouve dans le périmètre désigné à Dampmart (voir en fin d'article), a l'obligation de demander l'autorisation préalable de le mettre en location.

Ne sont donc pas concernés les renouvellements de bail, les reconductions de bail et les avenants au bail. Cette mesure ne s'applique pas non plus aux locations touristiques saisonnières (moins de 4 mois dans l'année), ni aux baux commerciaux. Les bailleurs sociaux ne sont pas concernés par le dispositif.



Quelles sont les sanctions prévues en cas de manquement ?

Dans le cas d'une absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 5.000€. En cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans, le montant maximal est porté à 15.000€.

Dans le cas d'une mise en location en dépit d'une décision de rejet, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 15.000€.

Le produit de ces amendes sera directement versé à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Cet établissement public a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants.

Elle accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.

La mise en location d'un logement par un propriétaire, sans autorisation préalable, est sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire.

Dans quel périmètre est appliqué le permis de louer à Dampmart ?

Rue du chemin de fer (numéros pairs du 28 au 32) • Rue de l'Abreuvoir • Place du Général Leclerc • Rue de Lagny (numéros pairs du 2 au 74 et impairs du 1 au 71) • Rue Gambetta • Rue Lafayette • Rue Denfert Rochereau (numéros 1, 2 et 4) • Rue de Bourdin (numéros 1, 1bis, 2 et 4) • Rue du Château (numéros pairs du 2 au 50 et impairs du 1 au 51) • Place des Ormes • Rue de la République • Rue Godard Desmarests • Rue Antoinette Labour • Rue du Hameau du Parc (numéros impairs du 31 au 37) • Rue Ferdinand de Lesseps • Rue du Grand sentier (numéros impairs du 1A au 9) • Rue de l'Avenir • Rue de Carnetin (numéros pairs du 2 au 8 et impairs du 1 au 9) • Rue Emile Blanchet (numéros pairs du 2 au 24 et impairs du 3 au 23).

INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOSSIER

Mairie de Dampmart
Service Habitat/Logement

☎ 01 64 30 59 75

✉ ccas@dampmart.fr

RADARS PÉDAGOGIQUES, LA SÉCURITÉ C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Depuis quelques années la municipalité s'est dotée de deux radars pédagogiques, auxquels vient s'ajouter un troisième radar appartenant à Marne et Gondoire.



À Dampmart, contrairement aux idées reçues, la vitesse est dans l'ensemble **très bien respectée !**

Jean-Pierre PRIEUR
Conseiller municipal

Si le but principal de ces radars est avant tout dédié aux contrôles de la vitesse, ils permettent également de procéder à un comptage des véhicules riche en enseignement. Ces radars sont positionnés ponctuellement pour une période donnée dans différentes rues de Dampmart afin d'obtenir un aperçu global sur l'ensemble du territoire de notre commune. **Ils détectent et enregistrent toutes les informations utiles** (date, heure, vitesse, etc) quel que soit le sens de passage du véhicule, des informations qui permettront ensuite d'adapter notre voirie et de mener des actions de repression le cas échéant.

Après plusieurs années d'utilisation des radars et possédant maintenant une multitude d'informations, nous sommes en mesure de fournir une réelle synthèse des résultats.

À notre grande surprise, et afin de contredire tout ce que l'on peut entendre ici et là, les vitesses sont respectées à une écrasante majorité dans les rues de Dampmart. Bien sûr nous sommes conscients qu'il existe encore quelques irréductibles du champignon qui prennent nos rues pour des épreuves spéciales de rallye sans se soucier qu'un enfant puisse déboucher à tout moment par exemple... mais fort heureusement ces comportements ne représentent qu'une infime minorité !

La municipalité va solliciter la Police Nationale afin qu'elle vienne effectuer des contrôles de vitesse intempestifs et permettre ainsi de **répondre par la sanction aux agissements intolérables des contrevenants.**



À QUELLE VITESSE ROULE-T-ON À DAMPMART ?



RELEVÉS DEPUIS L'INSTALLATION DES RADARS PÉDAGOGIQUES

Emplacement	Respect de la vitesse	Vitesse moyenne	Nombre véhicules/jour
Rue de Lagny	95.75%	36.08 km/h	2900 à 3000
Rue de Carnetin	94,82%	36,28 km/h	2100 à 2200
Rue Emile Blanchet*	84.78%	22.95 km/h	1100 à 1200
Rue Gambetta	99,56%	26.19 km/h	450 à 600
Rue du Chateau	97.00%	31.20 km/	450 à 550
Rue Juliette Vadel	99,94%	28.09 km/h	800 à 900
Rue du Clos Richard	99.72%	26.51 km/h	510 à 530
Rue Michel Place	99,59%	25,23 km/n	110 à 130
Rue du Limonet	98.62%	30.18 km/n	250 à 270
Rue de Bourdin	99.52%	28,29 km/h	220 à 250
Rue Colas	99.19%	27.89 km/h	240 à 260

* Le radar de la rue Emile Blanchet détecte sur une zone 50 km/h alors que les statistiques sont calculées sur une zone 30 km/h, la position du radar sera modifiée dans le futur.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE, POURQUOI ÇA COINCE ?

Le déploiement de la fibre optique est un véritable casse-tête pour les élus locaux qui sont dépendants d'accords passés entre l'État, les départements et les opérateurs.

Quelques explications s'imposent pour savoir qui fait quoi.

Le déploiement de la fibre optique s'effectue en effet dans des modalités différentes selon la densité de population des communes. Dans les villes très denses, les opérateurs investissent chacun de leur côté, la population étant suffisante pour rentabiliser l'effort initial. Dans les zones moyennement denses, les opérateurs se sont partagés les frais en divisant leur champ de déploiement par zone distincte. **Dans les zones très peu denses enfin, ce-sont les collectivités territoriales qui portent le déploiement via des délégations de service public (DSP),** avec le soutien financier de l'État et de la Région. C'est le cas de la DSP qui concerne notre agglomération Marne et Gondoire.

Des inégalités au sein de notre territoire.

Là encore, les opérateurs ont joué la carte de la rentabilité. Pour assurer une couverture intégrale du territoire en 2022 et éviter

le déploiement de plusieurs réseaux en parallèle, le Plan France très haut débit divise notre agglomération de Marne et Gondoire en 18 zones définies par commune. Pour les 7 communes les plus denses, des opérateurs privés ont fait part de leurs intentions d'investissement dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement lancé par l'État en 2011 (zones AMII), les 11 autres communes n'étant pas rentable financièrement pour ces opérateurs.

Les opérateurs privilégient les grandes villes par souci de rentabilité.

Afin que l'ensemble des habitants du territoire puisse avoir accès au très haut débit, Marne et Gondoire et Seine et Marne numé-

rique ont donc défini un plan de déploiement de la fibre optique dans les zones à faible densité incluant Dampmart en déléguant à une société privée les travaux d'installation.

Comptabilité, rentabilité, rachat de société... des retards à la clé !

La fibre optique fait tourner les têtes. Pas seulement des internautes, mais surtout des investisseurs. Les propriétaires de réseaux de fibre optique sont rares... donc

chers. Dans notre zone, c'est la société COVAGE qui est en charge du déploiement de la fibre optique. Mais entre temps, elle a décidé



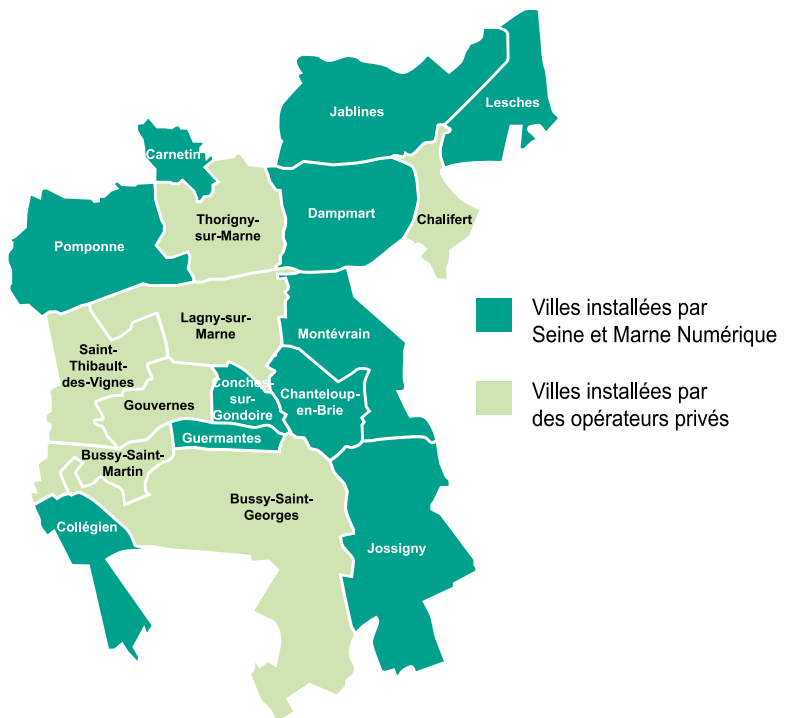
Sécuriser les branchements pour éviter les coupures de service internet

Dans certaines zones bénéficiant déjà de la fibre optique, il est constaté des négligences fâcheuses de la part de certains prestataires intervenant dans les armoires de branchement sur le domaine public, occasionnant des ruptures de service. En effet, ces prestataires indélicats n'hésitent pas à débrancher un abonné au profit d'un nouvel abonné pour éviter de créer des branchements et gagner du temps. Cette pratique qui tend à se généraliser nous oblige à agir par principe de précaution. La municipalité de Dampmart réfléchit à la mise en place d'un système de verrouillage à l'instar d'autres municipalités, avec une clé disponible auprès de nos services qui noteront l'heure et l'identité des intervenants et permettra ainsi d'engager des sanctions en cas d'intervention non conforme.

de se mettre en vente pour environ 1 milliard d'euros, notamment grâce au carnet de commandes qui avait été signé peu avant avec les collectivités territoriales. De là à penser que cette société nous a fait perdre du temps en se préoccupant plus à remplir son carnet de commande avant une vente, il n'y a qu'un pas. Aujourd'hui, c'est SFR qui est propriétaire de cette société.

Alors, c'est pour quand ? Comment ça va se passer ?

Si la pandémie a également freiné le déploiement, la fin des travaux d'installation est enfin proche et s'est achevée courant avril 2022. Une fois la fibre installée, l'ensemble des opérateurs devra se déclarer à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et Poste), une procédure administrative ouverte pendant trois mois pour exercer le droit à la libre concurrence. C'est à partir de la fin de cette procédure, certainement en septembre 2022, que les opérateurs pourront entamer leurs démarches commerciales auprès des habitants qui auront le choix parmi toutes les offres proposées actuellement sur le marché.





LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT



Le congé de proche aidant est le dernier congé spécifique au titre de la famille.

Pierre ROGGE

Administrateur du CCAS (Centre Communale de d'Action Sociale)

Le congé de proche aidant permet de s'occuper d'une personne handicapée (80% et plus) ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie sévère (Gir.1à3). **Ce congé est accordé au demandeur à condition que la personne aidée ait un certain lien avec lui** : lien familial ascendant ou descendant, personne âgée avec

laquelle il entretient des liens étroits et stables, et quelle réside en France. Il permet de cesser temporairement son travail. Sa durée est fixée par les dispositions conventionnelles, à défaut, la durée maximale est de 3 mois. Il peut être renouvelé sans toutefois dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Comment faire sa demande ?

Le salarié doit informer son employeur en respectant les conditions et les délais fixés par les dispositions conventionnelles. En leur absence, le salarié doit adresser, un courrier au moins 1 mois avant la date de départ en congé par lettre recommandée. Dans ce courrier, le salarié doit faire mention de sa volonté de suspendre son contrat de travail, la date de son départ en congé ainsi que sa volonté ou

non de fractionner le congé, ou de le transformer en temps partiel.

Comment se passe la reprise du travail ?

Le congé se termine à la date prévue ou de manière anticipée à la demande du salarié, suite à des événements imprévus (Décès de la personne, ou son entrée en EPAD, baisse de revenu du salarié). Charge au salarié de prévenir son employeur dans les conditions prévues par les dispositions conventionnelles. À défaut, le salarié avertit par lettre recommandée son employeur au moins 1 mois avant la date à laquelle il entend mettre fin à son congé. À son retour le salarié retrouve son poste ou un poste similaire avec une rémunération au moins équivalente. Il a le droit de demander un entretien professionnel à son retour.

DAMP MART, SOLIDAIRE AVEC L'UKRAINE

Alors que la population ukrainienne est durement touchée par la guerre, les Dampmartois ont spontanément répondu à l'élan de solidarité national en faveur de l'Ukraine. Début mars, la municipalité en collaboration avec la Protection Civile, a souhaité apporter son soutien en permettant de déposer des dons de première nécessité dans les locaux de la mairie.



DES ENFANTS UKRAINIENS SCOLARISÉS À DAMPMART

Depuis début avril, des familles ukrainiennes ont été accueillies sur la ville de Dampmart. Deux enfants sont donc scolarisés en classe de CE2 et CP et s'intègrent très bien à l'aide de la bienveillance des enseignants et du personnel communal qui les accompagneront tout au long de l'année scolaire, dans leur apprentissage, leur désir de découverte et afin qu'ils se socialisent dans un environnement propice à leur éveil et à leur développement.



La richesse des échanges interculturels est une ouverture au monde.

Françoise DARRAS
Maire Adjoint à la politique sociale

en bref...

12 septembre 2021

Un festival de fin d'été vrombissant

La 6^{ème} édition de ce rendez-vous devenu incontournable à Dampmart s'est déroulée sous un soleil radieux. Malgré le contexte de la crise sanitaire cette année, le Festival des Belles Anciennes



a une nouvelle fois réuni une très belle exposition de véhicules uniques, des animations et concerts, une bourse de pièces, un village marchand, de la restauration... le tout dans une ambiance festive. Merci à l'association **À LA RECHERCHE DES AUTOS PERDUES**, les bénévoles, les agents de la ville ainsi qu'à tous les visiteurs qui ont fait de cette journée, un moment convivial et agréable avant la fin de l'été.

Du 4 au 8 octobre 2021

Une semaine dédiée aux séniors

« Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire », c'était le thème de la dernière édition 2021 de la semaine nationale des retraités et personnes âgées,

La **Semaine Bleue**, qui a mobilisé la commune de Dampmart aux travers de plusieurs ateliers (travaux manuels, patchwork et art floral) ainsi que des promenades douces, des moments de convivialité et d'échanges pour nos séniors après ces longues périodes de confinement. Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle de notre commune. Rendez-vous pour l'édition 2022 en octobre



prochain avec un thème tout aussi important : « **Changeons notre regard sur les aînés Bisons les idées reçues** ».

Du 4 au 5 décembre 2021

Notre marché de Noël toujours sous le signe de la solidarité

C'est dans la salle Moisy que s'est tenu une fois de plus notre traditionnel marché de Noël, l'occasion de découvrir un artisanat riche pour des idées cadeaux originaux et uniques avec des cartes de vœux, du patchwork,

du scrap, des objets en bois, des bijoux fantaisie... sans oublier les spécialités de Noël pour les gourmets et gourmands avec des pains d'épices, confitures, confi-



series, etc. Il y en avait pour tous les goûts. Comme chaque année, **notre marché de Noël était solidaire avec le Téléthon** qui se déroule à la même époque, une partie de la recette a été une nouvelle fois reversée à l'association AFM TÉLÉTHON.

12 février 2022

Débuter l'année en toute convivialité

Après deux années de restrictions sanitaires, le traditionnel rendez-vous de début d'année offert par la municipalité aux séniors, revêtait un moment particulier qui a permis aux participants de se



retrouver enfin pour **partager un moment de convivialité** à l'occasion du loto et de la galette des roi.

16 avril 2022

Venise s'est invitée au carnaval de Dampmart

Cette année, la pluie est venue contrarier l'organisation du carnaval prévu le 9 avril. Afin de respecter le travail fourni par les enfants, les associations, les bénévoles et le personnel communal pour la création des chars, nous avons reporté cette édition au samedi suivant qui nous promettait des cieux plus cléments. C'est donc avec un temps printanier que les participants ont défilé sous le thème du



Carnaval de Venise, une parade qui a enchanté les rues de Dampmart pour se clôturer par la traditionnelle mise à feu de Monsieur Carnaval. Encore merci aux associations, au personnel communal et à tous les bénévoles, enfants, adultes/parents, **qui donnent de leur temps pour créer, organiser, fabriquer...** autour d'un projet commun dans le seul but du partage avec les autres.



UN NOUVEAU PLU POUR DAMPMART, ENTRE ÉXIGENCES ET PROTECTION

Le 21 décembre 2021, le Conseil municipal de Dampmart a adopté à l'unanimité un **nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.



*Cet article vous expose le contexte, les différentes étapes et les principales modifications intervenues suites aux nombreuses consultations, y compris l'enquête publique, nécessaires pour aboutir après pratiquement trois années de travaux à ce nouveau PLU et **atteindre l'intégralité des objectifs fixés par le Conseil municipal de Dampmart.***

Jacques POTTIER

Maire Adjoint en charge de l'urbanisme et des affaires générales

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Confrontée à un contexte réglementaire très évolutif (Codes de l'urbanisme, de l'environnement, Loi SRU, Loi Allur, SDRIF, SCoT) et à la nécessité de s'y adapter pour à la fois être en compatibilité avec les prescriptions du SCoT, (schéma de cohérence territoriale) et permettre à la commune de Dampmart de **conserver, voire améliorer son cadre de vie** ; le Conseil municipal a fixé les huit objectifs suivants :

- 1 Inscrire le prochain PLU dans le cadre des avancées de la loi ALUR** en intégrant les changements que cette loi opère et tenir compte de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF).
- 2 Construire une vision globale et actualisée du développement de la commune**, en anticipant les orientations du SCOT de Marne-et-Gondoire en cours de révision.
- 3 Encadrer très strictement la création de logements supplémentaires** par division ou extension en considérant les conditions de desserte et les capacités des réseaux publics.
- 4 Organiser le renouvellement urbain dans les parties bâties** et définir les conditions d'aménagement.
- 5 Assurer la préservation des cœurs d'îlots végétalisés.**
- 6 Accompagner et maîtriser la densification et la qualité des formes urbaines**, en évitant

les divisions foncières anarchiques, en conditionnant l'offre de logement à la réalisation de places de stationnement adaptées, et prévenant toute forme de précarisation des logements.

7 Inscrire des orientations d'aménagement et de programmation prenant en compte les besoins en équipements publics, d'une population essentiellement résidentielle et en augmentation constante.

8 Organiser l'évolution des équipements publics (notamment sportifs et scolaires).

Rappel du diagnostic

Les atouts de Dampmart (points forts, point d'amélioration) :

- ✓ **Une commune attractive où il fait bon vivre**, mais dont la pression foncière peut remettre en cause la qualité de vie actuelle.
- ✓ **Un équilibre entre espace bâti et espace végétalisé** à conserver.
- ✓ **Des mobilités à améliorer** issues d'une topographie contrainte et d'une urbanisation spontanée sans réflexion d'ensemble.
- ✓ **Une inadéquation** entre les parcours résidentiels des habitants et les logements existants.
- ✓ **Dampmart doit satisfaire à l'obligation de produire de nouveaux logements** (350 logements dans les 10 ans).
- ✓ **Un niveau d'équipements, commerces et services à améliorer** pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants.

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD, compte tenu du diagnostic et des obligations réglementaires, fixe 3 axes majeurs d'orientation :

- ✓ **Protéger et mettre en valeur l'environnement**, les paysages et les espaces agricoles.
- ✓ **Préserver le cadre de vie** et améliorer le fonctionnement urbain.
- ✓ **Accompagner un développement urbain** respectueux du village.

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

SECTEUR 1AUa : 15 logements environ

SECTEUR 1AUe : Construction d'une maison communale

SECTEUR 1AUh : 20 logements environ

SECTEUR FERME : 25 logements environ

Concertation entre la commune, l'Etat et le public Dampmartois

Conformément aux dispositions réglementaires, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les personnes concernées ont été associées avec la commune et les services de l'État à l'élaboration du PLU, notamment dans le cadre de deux réunions publiques tenues les 5 sep-

tembre 2019 et 6 février 2021. Pour chaque réunion, une présentation avec un support Power Point a été élaborée.

RÉPONSES AUX CONSULTATIONS

Tous les services consultés, c'est-à-dire l'Etat, l'Autorité Environnementale, les PPA (Personnes Publiques Associées), **ont donné un avis favorable**, certains avec des observations et prescriptions qui ont fait l'objet d'un traitement notamment par l'organisation de deux réunions de concertation entre la commune, la DDT et avec la participation de Marne et Gondoire.

L'ensemble des pièces constitutives du projet de révisions du PLU a été mis à la disposition du public Dampmartois (site internet dédié et sur table en mairie de Dampmart) lors de l'enquête publique tenue à Dampmart du 30 août au 30 septembre 2021.

Réponses à l'avis du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux réserves. En réponse, des précisions sont ajoutées dans le rapport de présentation.

1 - CIRCULATION : Une étude sur la circulation et le nombre de véhicules sera menée, sur l'ensemble de la commune, avec

une projection à l'horizon 2030 afin de proposer et d'anticiper l'aménagement du réseau viaire en sécurisant les trajets piétons. Un plan de circulation général devra être établi ainsi qu'un plan de circulation pour les engins agricoles.

Réponse : « **78,4% des ménages disposent d'au moins une place de stationnement**, traduisant ainsi un léger déficit de place privée qui se reporte sur l'espace public.

Dampmart compte 1 281 ménages en 2017 et 1 278 résidences principales. Les données de l'INSEE sur le niveau d'équipement automobile des ménages démontrent un déficit d'environ 400 places privées (285 x 1,5) sur les terrains qui se reportent sur l'espace public. Le recensement des places de stationnement public identifie 185 places organisées sous forme de parkings et l'équivalent d'une centaine de places correspondant à du stationnement longitudinal. Cette démonstration explique la tension actuelle du stationnement sur la commune.

Afin de corroborer cette analyse et apporter des solutions à ce besoin identifié, la commune de Dampmart, accompagnée de la communauté d'agglomération, s'engagera à **mener une étude de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire afin de définir les besoins à l'horizon 2030**. Cette étude devra aboutir à une redéfinition du plan de circulation pour améliorer les déplacements sur le territoire et à définir des aménagements favorisant le stationnement résidentiel. »



2 - STATIONNEMENT : Les places de stationnement (parkings publics et le long des voies) seront répertoriées et mises en adéquation avec les places de stationnements privées.

Réponse : « Concernant le nombre d'emplacements automobiles pour les logements, la règle est adaptée en fonction de la taille des logements : il est exigé 2 places par logement pour les T1, T2 et T3 et de SDP inférieure à 80 m² et 3 places pour les T4 et au-delà et/ou de SDP supérieure à 80 m². Cette norme est supérieure aux recommandations du PDUIF mais permet de répondre aux besoins réels des habitants qui ne bénéficient pas d'un accès direct à un transport en commun lourd. »

Les remarques émises lors de l'enquête publique ont été examinées avec soin. Il en a été tenu compte pour la rédaction du nouveau PLU approuvé.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLU EN 2021

Concernant le PADD

Maintenir les accès aux massifs boisés afin de continuer à entretenir ces espaces

Envisager des projets de plantations de haies afin d'améliorer la richesse écologique et de réduire l'impact paysager des surfaces agricoles.

Envisager d'autres pistes d'actions afin d'empêcher les dépôts sauvages : pièges photos, barrières et rochers, enquête et retour à l'envoyeur, etc.

Favoriser les aménagements en faveur de l'efficacité et de la performance des bus (largeurs de voiries, plan de circula-

tion, plan de stationnement, éviter l'étalement urbain, etc.)

Mettre en place des mesures afin de favoriser la maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre (GES) en favorisant les alternatives aux énergies fossiles notamment l'usage du bois local, en encourageant la rénovation énergétique des logements et en rappelant la nécessaire conformité des nouveaux logements avec la réglementation thermique en vigueur.

Concernant les OAP

OAP 1AUe : Ajout d'une disposition pour éviter la pollution lumineuse. Conformément à l'objectif du PADD, il est recommandé d'implanter les dispositifs d'éclairage en les dirigeant vers le sol.

OAP Secteur 1AUh : Les parcelles situées à l'ouest de la ruelle Maunis, initialement destinées à l'implantation d'un parking, sont retirées de l'OAP.

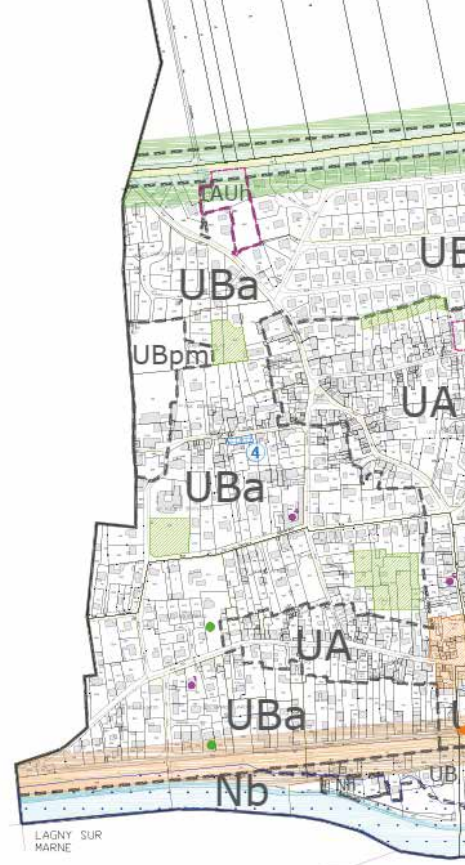
Concernant le plan de zonage

Suppression du STECAL (Secteur de taille et capacité d'accueil limitées) sur la zone Ac : Les destinations envisagées sur ce secteur (bâtiments agricoles et points de vente) sont autorisées en zone agricole ; il n'est donc pas nécessaire de mettre en place un STECAL.

Suppression de l'emplacement réservé n°7 à destination de mise en 4x4 voies de la ligne SNCF : le projet n'est plus d'actualité, la SNCF a donc demandé la suppression de cet ER. Deux servitudes de gel ont été instaurées en lieu et place d'une partie de cet ER. (cf point évoqué ci-dessous).

Création de servitudes à vocation de réalisation de nouvelles voies au sud de la zone urbanisée et au nord des voies ferrées au titre du L.151-41 du Code de l'urbanisme, conformément aux objectifs inscrits dans le PADD.

Mise à jour des cônes de vue avec ceux inscrits au SCOT de Marne-et-Gondoire.



Adaptation du périmètre du secteur UBpm afin de correspondre aux besoins du projet envisagé sur ce site.

Concernant le règlement

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

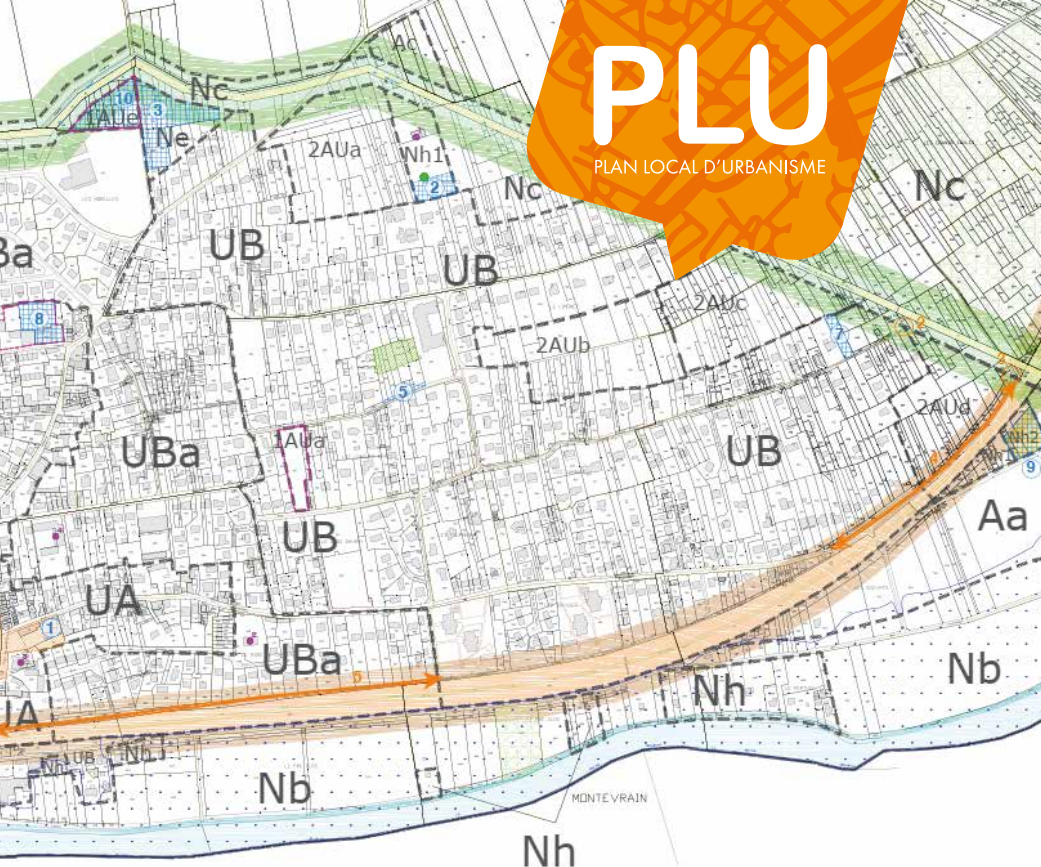
Extension des dispositions réglementaires concernant le stationnement des commerces aux bureaux et à l'artisanat (pas de place exigée pour les locaux ayant une surface de plancher inférieure à 100 m² et une place pour 55 m² de SDP au-delà).

Mise en conformité des règles de stationnement vélo par rapport au PDUIF concernant les bâtiments à usage industriel ou tertiaire : nombre de places vélos calculé par rapport à 15% de l'effectif total de salariés accueillis simultanément dans les bâtiments (au lieu de 1 place pour 10 employés).

Augmentation de la hauteur des équipements collectifs de 10m à 12m pour mieux correspondre aux besoins réels.

RÈGLEMENT DE LA ZONE 2AU

Ajout d'une disposition dans le règlement des zones 2AU : « Une étude devra déterminer avant toute ouverture à l'urbanisation, les



Après une pause suite aux chantiers très importants effectués sur la rue de Dampmart à Thorigny qui a impacté de nombreux dampmartois, notre commune doit également entreprendre des travaux d'assainissement au plus vite, notamment rue Carnetin où les orages très importants de juin et juillet 2021 ont causé de gros dégâts sur cette voie essentielle qui alimente en eau potable toute la commune. La première phase concernera le circuit d'eau potable où plusieurs fuites ont été constatées.

Une communication sera faite à l'ensemble des dampmartois concernant les déviations mises en place afin d'effectuer au mieux et rapidement ces travaux en occasionnant le moins de gêne à nos administrés empruntant ses voies.

Rue Carnetin

Une reprise du circuit d'eau potable sera effectuée à compter du 11 juillet sur une durée de 6 semaines. La deuxième phase sera consacrée à la reprise de l'assainissement et la pose du nouveau revêtement de la voirie à compter de mi septembre pour une durée de 4 mois.

Rue Blanchet

Reprise totale de l'assainissement plus renouvellement du revêtement de la voirie à compter du 08 juillet sur une durée 2 mois avec une fin des travaux prévue avant la reprise de l'école au 1^{er} septembre.

espaces qui sont réellement à protéger au regard des enjeux écologiques de la zone » (espaces verts et boisés, zones humides, etc.).

RÈGLEMENT DE LA ZONE A

Limitation de l'emprise au sol des nouvelles constructions sur le secteur Aa : Le secteur Aa autorise les constructions agricoles. L'emprise au sol y était limitée à 20%, ce qui ne semble pas adapté à l'hétérogénéité de la taille des parcelles sur ce secteur. Le règlement évolue donc pour limiter l'emprise au sol des constructions à 500 m².

Limitation de l'emprise au sol des futurs équipements sur le secteur Ad : Le secteur Ad est destiné à accueillir une unité de méthanisation et une déchetterie de déchets verts. La surface de ce secteur (6,5 ha) est trop importante par rapport aux besoins réels de ces équipements qui ont été estimés à environ 1,5 ha. La commune ne souhaite pas diminuer l'emprise du secteur Ad car le projet n'est pas suffisamment avancé pour être localisé précisément. Le règlement est donc modifié pour limiter l'emprise au sol à 25% du secteur Ad.

RÈGLEMENT DE LA ZONE N

Ajout d'une disposition en zone N afin de favoriser l'utilisation de matériaux perméables

pour les équipements d'infrastructures de voiries (notamment le parking prévu par l'emplacement réservé n°6).

Concernant les annexes du PLU

Ajout de la servitude de type T1 grevant les propriétés riveraines des voies ferrées.

Ajout de la servitude T7, servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Ce nouveau PLU dorénavant opposable est consultable en Mairie de Dampmart ou en Préfecture. Il peut être également consulté en ligne, soit sur le site officiel de l'Etat « Géoportail de l'urbanisme », soit depuis le site internet de la ville de Dampmart.



geoportail-urbanisme.gouv.fr



dampmart.fr

Service URBANISME / TRAVAUX



01 64 30 59 74



urba.tech@dampmart.fr

BIENTÔT UNE COLLECTE DE DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

Afin de valoriser un maximum de déchets verts et pour faciliter le geste de tri des habitants, la commune de Dampmart a souhaité la mise en place d'une collecte de déchets verts en porte-à-porte. Pour cela, le SIETREM a été sollicité et prépare actuellement l'organisation de ce nouveau service.

Une collecte de déchets verts tous les lundis

Cette nouvelle collecte, qui sera mise en place avant l'été 2022, aura lieu **tous les lundis de début mars à fin décembre** (aucune collecte de déchets verts en janvier et février). La date de démarrage de cette prestation vous sera communiquée prochainement par le biais d'un courrier qui sera distribué dans vos boîtes aux lettres mi mai.

Un nouveau bac à déchet verts

Dans quelques semaines, des bacs à roulettes seront livrés aux Dampmartois. D'une contenance de 180 litres, ils seront distribués aux habitants à compter de la fin du mois d'avril, directement à leur domicile. Lors de la livraison, la présence des Dampmartois ne sera pas exigée. Les bacs seront déposés devant les habitations. Un seul bac par foyer sera attribué, quelle que soit la taille de la parcelle. Les consignes de bonne présentation seront rappelées sur le couvercle et la liste des déchets verts acceptés est disponible sur le site sietrem.fr

Règles de bonne présentation

Vos déchets verts devront être présentés obligatoirement en vrac (sans sac) dans les nouveaux bacs gris à couvercle marron fournis par le SIETREM. **Aucun autre contenant ne sera autorisé à la collecte.** Si besoin, quelques fagots de branchages pourront également être déposés sur la chaussée (attention aux liens utilisés : seules les ficelles naturelles biodégradables, non traitées, non colorées et non blanchies seront admises).

Les déchets verts acceptés sont : les tontes de gazon, feuilles, tailles de haies et d'arbustes ou

d'arbres, déchets floraux et de massifs provenant des jardins des particuliers.

Il est à noter que les déchets verts ne devront plus être déposés dans les bacs d'ordures ménagères (sauf sur la période hivernale au cours de laquelle la collecte de déchets verts sera suspendue). Il est rappelé que cette collecte est complémentaire à la pratique du compostage et à l'apport volontaire en déchetterie.

Optimisation des fréquences des collectes des ordures ménagères

Dans une logique d'optimisation des fréquences des collectes, **vos bacs d'ordures ménagères ne seront prochainement ramassés qu'une seule fois par semaine, le jeudi.** Grâce à la nouvelle collecte des déchets verts, au compostage et au tri de vos emballages et papiers, la capacité de stockage de votre bac d'ordures ménagères devrait être suffisante. Toutefois, quelques semaines après la mise en œuvre de ce nouveau calendrier de collecte, un contenant d'une plus grande capacité pourra vous être fourni, en fonction de la composition de votre foyer. Pour cela, il conviendra de contacter les services du SIETREM par mail : info@sietrem.fr en précisant vos coordonnées complètes. Pour les habitats collectifs, les équipements administratifs et les établissements scolaires, **la demande de rajout de bacs peut être formulée dès à présent.**

Le nouveau service de collecte des déchets verts en porte-à-porte et la rationalisation de la collecte des ordures ménagères entreront en vigueur la même semaine.



Pour toutes questions relatives à la bonne gestion de vos déchets, les équipes du SIETREM se tiennent à votre disposition.

 0 800 770 061

 sietrem.fr

 info@sietrem.fr

DÉCHETTERIES

Le SIETREM met à disposition des particuliers résidant sur son territoire un réseau de 5 déchetteries.

Horaires des déchetteries
du 1^{er} avril au 30 septembre

CROISSY-BEAUBOURG

Lundi et mercredi 9h00 à 13h00
Mardi, jeudi et vendredi 14h30 à 18h30
Samedi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30
Dimanche 9h00 à 12h30

NOISIEL

Lundi et mercredi 14h30 à 18h30
Mardi, jeudi et vendredi 9h00 à 18h30
Samedi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30
Dimanche 9h00 à 12h30

CHANTELOUP-EN-BRIE / CHELLES SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Du lundi au samedi 9h00 à 18h30
Dimanche 9h00 à 12h30

DÉCHETTERIES MOBILES

Un service de déchetterie mobile est proposé dans les communes de DAMPMART, THORIGNY-SUR-MARNE et COURTRY. L'accès est gratuit et réservé aux particuliers des 31 communes du territoire du SIETREM. Pour y accéder, il faut se munir de son badge d'accès aux déchetteries (ou justificatif de domicile + pièce d'identité).

DAMP MART

Les samedis 21 mai et 16 juillet 14h00 à 18h00

THORIGNY-SUR-MARNE

Les samedis 30 avril, 7 mai, 4 et 18 juin, 9 juillet, 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre..... 14h00 à 18h00

COURTRY

Les samedis 23 avril et 15 octobre 14h00 à 18h00

Infos et conditions d'accès

 0 800 770 061

 sietrem.fr

SIETREM WASTER : DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS OBJETS !

En complément des calendriers de collecte numériques et du service de covoiturage des déchets en déchetterie, **une nouvelle fonctionnalité qui permet de donner ou récupérer tous types d'objets** vous est proposée par le SIETREM.

Une solution éco-responsable !

Besoin de rafraîchir la décoration de votre salon ou le contenu de votre dressing ? Les jouets de vos enfants s'entassent dans le grenier alors qu'ils sont encore en bon état ? **Le SIETREM a la solution !** Grâce au nouveau module dédié au don d'objets disponible désormais sur l'application **SIETREM WASTER**, les habitants du territoire bénéficient d'un espace numérique privilégié leur permettant de donner ou de récupérer des objets de seconde main en quelques clics.

Pour ce faire, il suffit de se rendre sur l'application **SIETREM WASTER**, ou sur le site sietrem.waster.fr Après inscription, les usagers peuvent publier leur annonce et consulter celles de leurs voisins. La messagerie instantanée intégrée permet de mettre en relation les utilisateurs.

Cette solution s'inscrit dans la politique environnementale conduite par Christian ROBACHE, Président du SIETREM, et son équipe. **Elle permet le réemploi de nombreux objets et participe à la diminution du volume de déchets.**



Pour rendre service à la planète (ou à vos voisins), rendez-vous sur le site du SIETREM ou via l'application mobile disponible sur l'App Store ou Google Play.

 sietrem.waster.fr



BUDGET 2021 PRÉVISIONS 2022

Les comptes ont été nettement moins impactés qu'en 2020, les écoles et centres périscolaires étant restés ouverts.

Dans la continuité des années précédentes, les élus et les agents municipaux ont travaillé sur la maîtrise des dépenses. L'excédent de fonctionnement réalisé a été de **488 419 €**, représentant, après remboursement des emprunts pour **174 325 €**, **une capacité nette d'investissement de 314 094 €**.

INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

Les projets budgétés ont été retardés du fait de la pandémie et les dépenses d'investissements 2021 ont totalisé **591 591 €** hors emprunt et sont essentiellement constituées des travaux suivants :

✓ Gymnase	291 000 €
✓ PLU	29 000 €
✓ Bâtiments scolaires	46 000 €
✓ City Park	46 000 €
✓ Solde place Leclerc	24 000 €
✓ Eclairage public	26 000 €
✓ Extension cimetière	39 000 €

Les recettes d'investissement nettes (hors opérations de transfert entre sections) ont été de 953 429 €.

Elles sont constituées de la cession de la maison rue du Chemin de fer (acquise pour mener à bien l'aménagement du parking de la future maison de santé), et du dernier terrain de la ZAC des Cordonniers, du FCTVA, de subventions, de la 2^{ème} tranche du PUP rue Colas, de la 1^{ère} tranche du PUP concernant la ferme du chapitre.

La commune de Dampmart n'a souscrit aucun emprunt en 2021.

Ainsi, compte tenu de réserves de **1 422 638 €** à fin 2020, de l'excédent net de fonctionnement de **314 095 €** et d'un excédent d'investissement de **361 837 €**, **notre fonds de roulement à fin 2021 était de 2 098 570 €**.

FONCTIONNEMENT

Les charges sont budgétées pour un montant de **2 510 382 €**, globalement stables par rapport au budget 2021, suivant les caractéristiques :

- **Augmentation des frais généraux de 2.1 %** liée à l'inflation.
- **Baisse des charges de personnel de 1.9%** liée essentiellement à des doubles postes dus à 3 départs en retraite budgété en 2021.

Les recettes de fonctionnement sont budgétées pour **2 714 856 €**, en hausse de **0.6 %**.

En matière d'investissement, l'année 2022 sera une année de transition dans l'attente du dénouement de l'opération de la rue de Bourdin.

Le budget prévoit des investissements pour un montant de **717 664 €** dont les principaux :

- ✓ Travaux dans les bâtiments scolaires.
- ✓ Réfection du clocher de l'église subventionné à 80%.
- ✓ Acquisition de terrain dans le cadre de l'opération d'aménagement rue de Bourdin.
- ✓ Éclairage public.
- ✓ Vidéo-protection.
- ✓ Acquisition des terrains en vue de la construction d'une salle polyvalente.



2021, une année moins impactée par la pandémie !

Catherine ALIBERT BRIGNONE

Maire Adjointe aux finances

Les recettes d'investissements budgétées s'élèvent à **300 554 €** constituées comme suit :

- FCTVA et taxe d'aménagement : **115 565 €**
- DETR et subventions : **184 989 €** dont PUP ferme du chapitre.

Par mesure de prudence, l'opération de la rue de Bourdin, qui devrait être dénouée en 2022 n'a pas été budgétée.

En matière d'endettement, la municipalité de Dampmart n'a budgété aucun nouvel emprunt en 2022.

FISCALITÉ

Dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation, de perte de levier financier pour les communes et de grande incertitude quant à l'inflation, les décisions d'augmentation suivantes ont été prises en 2022 concernant la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

	Taux 2021	Proposition 2022	Variation
Taxe d'habitation	-	-	-
Taxe sur le foncier bâti	44,80	45,60	1,78 %
Taxe sur le foncier non bâti	55,62	55,62	0,00 %

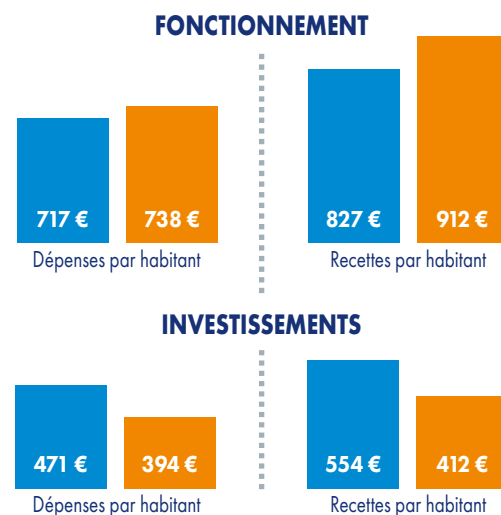
Nous précisons que la réforme du financement des communes prévoit le transfert de la part départementale de **18%** aux communes à laquelle s'ajoute une compensation en cas de non équivalence des anciennes recettes de taxe d'habitation sur la base du taux de 2017.

Les **20%** des ménages n'ayant jusqu'à présent été concernés que par la baisse de la taxe d'habitation d'un tiers en 2021, verront leur taxe réduite d'un nouveau tiers en 2022.

Quelques éléments de comparaison

Données comparatives entre la ville de Dampmart et la moyenne des villes de la même strate.

■ Ville de Dampmart ■ Villes de la même strate



Sources comparaisons : DGFIP / Comptes de gestion 2020. CA Dampmart 2020
Population Dampmart : 3 412
Strate démographique : 2000 à 3500 habitants

CHOC ÉNERGÉTIQUE : QUEL IMPACT POUR DAMPMART ?

La guerre en Ukraine a un impact direct sur le prix de l'énergie, nous l'avons tous entendu aux informations. Mais concrètement, **quel est réellement l'impact pour les finances locales de notre ville ?**



Depuis l'année 2020, nous avons eu obligation de quitter les tarifs réglementés de l'énergie, pour passer des marchés d'approvisionnement en énergie. N'ayant pas la compétence en ce domaine, nous avons délégué ce travail au SDESM qui réalise des achats groupés d'électricité et de gaz pour 446 communes de Seine-et-Marne.

Ayant quitté les tarifs réglementés, nous allons donc subir la volatilité du prix de l'énergie, mais dans quelle proportion ?

Une politique d'économie d'énergie profitable à Dampmart.

Depuis 2008, nous avons lancé de nombreuses actions pour maîtriser nos dépenses d'énergie. **Nous sommes passés d'une dépense annuelle par habitant de 320 kWh en 2008 à moins de 200 kWh en 2021.**

Entre 2015 et 2021, le coût de l'énergie par an et par habitant est passé de 31 € à un peu moins de 25 € ! Toutefois, le coût par habitant en euros constants est lui quasiment stable depuis 2015, **le prix de l'énergie augmentant tout aussi vite que les économies que nous faisons.**

En 2021, d'importants chantiers de réhabilitation de nos infrastructures communales ont été engagés :

- ✓ Remplacement de 30 systèmes d'éclairage public par des luminaires à LED consommant trois fois moins. **En 2022, nous en remplacerons 34.**
- ✓ Remplacement de 4 grandes fenêtres de l'école Blanchet, pour près de 30 m². Cette action est reconduite en 2022. Nous avons isolé les 40 m² du pignon ouest de l'école Blanchet
- ✓ Mise en œuvre des gestions plus efficaces des ventilations des écoles et du centre de loisirs de Gambetta, ainsi qu'un contrôle des ouvrants, pour ne pas chauffer les courants d'air.
- ✓ Amélioration de la gestion du chauffage de trois classes de l'école Blanchet.

Enfin, pour faire face à l'augmentation prévisible du prix de l'énergie, **nous avons immédiatement réduit d'un degré les consignes de températures des bâtiments de la ville, et réduit au minimum les horaires de chauffage.**

En 2022, nous envisageons une réfection de la toiture de la salle de danse du gymnase.

Les hausses actuelles du prix des énergies peuvent-elles impacter le budget de la ville ?

Une augmentation de 50 € (ce qui est beaucoup, mais envisageable) par MWh du prix de l'énergie, se traduirait par **une augmentation de 10 € par habitant de la facture annuelle d'énergie et de 35 000 € sur la facture globale de la ville.**

Peut-être est-il temps d'ouvrir le débat sur une coupure de l'éclairage public de minuit à 4 h du matin ?

Une telle mesure réduirait de 30 % notre consommation d'énergie d'éclairage public soit environ 5 000 € d'économie !

Finalement, le budget 2022 anticipe une augmentation de 10 000 € de notre facture d'énergie ainsi qu'une baisse de 5 à 10 % de la consommation, **soit une économie de 5 à 10 000 €.** Le déroulé de l'année, l'évolution de la guerre en Ukraine, les mesures prises par le gouvernement pour « amortir » ce choc, les conditions météo de la fin de l'hiver 2022 et du début de l'hiver 2023, nous dirons si ces hypothèses étaient raisonnables.



**Depuis 2008,
la consommation
annuelle par habitant
est passée de 320 kWh
à moins de 200 kWh
à Dampmart.**



**Depuis 2015, la dépense
annuelle en énergie par
habitant est passé de 31 €
à un peu moins de 25 €.**

Pierre CHOFFARDET

Maire Adjoint aux travaux
et au développement durable

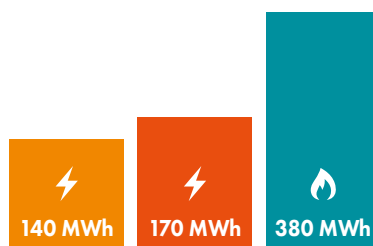
Coûts et consommation d'énergie des infrastructures municipales

Pour estimer l'impact que peut avoir une forte augmentation du prix de l'énergie sur nos finances, il faut observer le volume et le coût par habitant de notre consommation d'énergie.

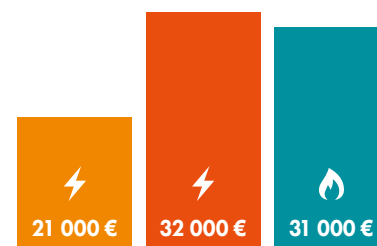
Tarifs des énergies facturées à la ville de Dampmart en 2021 par habitant

-  Électricité : éclairage public **80 € TTC**
-  Électricité : chauffage/éclairage
des bâtiments communaux **150 € TTC**
-  Gaz : chauffage des bâtiments
communaux **190 € TTC**

Consommation pour l'année 2021



Coût global pour l'année 2021



QU'EN EST-IL DE NOTRE CULTURE ?



Myriam CHMELEFF

Conseillère municipale
déléguée à la politique
des séniors et à la culture



Nous avons eu bien des difficultés pour mettre en place des activités culturelles en 2021 mais, avec beaucoup de persévérance, nous avons tout de même réussi à vous en proposer quelques unes.

Tout d'abord il y a eu la fête de la musique le 19 juin dernier. **Bien entendu, tout le monde s'en souvient quand on pense à la façon dont elle s'est terminée...** mais cela laisse malgré tout le souvenir d'une merveilleuse entraide face à cette terrible tempête que nous avons subie. Nos prestations musicales étaient presque terminées et il a presque tenu du miracle que nous ayons réussi à sauver tout le matériel, les instruments de musique et les partitions ! **Nous garderons malgré tout un bon souvenir de tous les groupes qui nous ont fait passer un super début de journée.**

Puis nous avons eu deux concerts à l'église, établis l'un comme l'autre avec quelques petites difficultés mais qui ont réussi **grâce à leur qualité musicale à nous faire passer de bons moments.** Nous y avons apprécié l'orchestre des jeunes, la chorale et l'orchestre « tutti quanti » qui ont su nous montrer qu'avec peu de répétitions il était possible de réussir à monter des concerts de qualité.

Nous avons pu assister à trois « Vendredis culturels ».

Le 1^{er} effectué par **M. Loris BARDI** notre bibliothécaire qui est venu nous présenter le premier livre qu'il a écrit : « **la position de Schuss** ». Nous n'étions, hélas pas très nombreux mais sa prestation a été fort appréciée. Il a su nous faire voyager dans son monde et nous faire partager son goût pour l'écriture.

Le 2^{ème} effectué par **Melle Alexandra CHMELEFF** notre chef de chœur et chef d'orchestre des jeunes qui nous a emportés dans l'univers du jazz de ses débuts à nos jours. Elle était brillamment secondée par 6 musiciens de jazz qui ont su nous « **jouer** » **l'histoire du jazz.** Nous étions beaucoup plus nombreux cette fois (un peu plus de 40 personnes) et avons tous été « **happés** » par cette conférence d'un très haut niveau.

Le 3^{ème} a eu lieu le vendredi 4 février 2022 par **La Compagnie des 5 pignons.** Il s'agissait d'un spectacle de contes « **Autour du miroir** » auquel ont assisté une bonne soixantaine de personnes qui ont adoré ce spectacle !

Nous espérons avoir la chance et la possibilité de réaliser d'autres projets en cette nouvelle année et peut-être aurons nous le plaisir de vous retrouver plus nombreux lors des différentes manifestations que nous souhaitons avoir la joie de pouvoir vous proposer.

«FRANCE, Ô MA FRANCE»

PREMIER OUVRAGE D'UN JEUNE AUTEUR DAMPMARTOIS



Par l'auteur
Téomé PASCAL



Aux lendemains de la célébration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre à Paris, m'a semblé venu le temps d'écrire ce premier ouvrage qui me trottait dans la tête depuis longtemps.

L'affirmation aux accents de repentance perpétuelle selon laquelle la France a engagé des hommes des colonies dans une guerre qui n'était pas la leur, pour un pays qui n'était pas le leur, a achevé de me convaincre. Las d'entendre une histoire fautive et dirigée contre mon Pays il m'est apparu nécessaire de raconter une autre histoire. L'histoire de ces nombreux soldats des troupes coloniales qui aimaient la France plus que tout, et étaient prêts, comme leurs frères d'armes du continent, à verser leur sang pour la Patrie. C'est donc sous les traits d'un jeune kabyle arraché de sa terre natale pour rejoindre les premières lignes de la marne, qu'a pris chair mon aspiration à redonner un souffle patriotique au sacrifice de ces hommes d'ailleurs. Comme je l'explique au début de mon ouvrage, le frère de mon arrière-grand mère était lui-même engagé au premier régiment de zouaves après la Grande Guerre. Ce roman n'est en rien son histoire mais il a sans nul doute contribué à ce récit, lui qui, comme Saadi le héros de mon roman, servait sa Patrie avec passion dans le prestigieux corps des zouaves.

Écrire un roman n'est pas chose aisée, d'autant qu'en ce qui me concerne, je caressais certes l'ambition d'être publié par une maison d'édition mais n'avais pas grand espoir. J'ai donc commencé à écrire pour moi, durant les pléthoriques heures de transports qui me mènent chaque jour, de mon université parisienne à mon domicile dampmartois. Ce faisant, les pages blanches se noircissant, l'histoire s'étoffant, et la volonté de faire connaître cette autre histoire de notre Pays s'affirmant, j'ai décidé d'approcher une maison d'édition qui accepta de me publier.

Heureux de pouvoir conter cette histoire aux oreilles qui le souhaitent, j'espère que mon premier ouvrage sonnera avant tout comme une ode passionnée à la France et à ceux qui l'ont servie, la servent et la serviront toujours avec panache et passion !



FRANCE, Ô MA FRANCE
de Téomé PASCAL

Sydney Laurent Editions
30 septembre 2021



Les VENDREDIS CULTURELS de DAMPMART

Musique, théâtre, expo, café littéraire, conférence... la ville de Dampmart propose désormais des animations certains vendredis pour une transition culturelle conviviale avant le week-end.

Malgré la crise sanitaire et alors que ce projet s'impatiait dans les cartons, la municipalité de Dampmart a tout de même décidé de lancer ce nouveau rendez-vous culturel dès le mois d'octobre 2021.

Promouvoir et accompagner les artistes

Ouvert aux multiples influences et à toutes les productions artistiques, **ce nouveau rendez-vous offre un environnement stimulant aux créateurs de la relève comme aux plus chevronnés.** Soucieuse de promouvoir l'expression artistique dans son ensemble, la ville de Dampmart met à disposition ses structures municipales, son service technique et les compétences de son service communication pour faire de ce rendez-vous un véritable tremplin pour les jeunes artistes ainsi que les plus expérimentés.

La culture pour tous

Favoriser l'accès à la culture pour tous et enrichir l'expérience culturelle, c'est la mission que s'est donnée la municipalité en proposant à tous les Dampmartois une animation certains vendredis pour l'instant. Ce n'est qu'un début, mais gageons que ce nouveau rendez-vous trouve rapidement son public et offrira prochainement chaque vendredi une sortie culturelle de proximité incontournable pour terminer la semaine tout en douceur, en toute convivialité.

Vous êtes artiste ?

Vous souhaitez vous produire à Dampmart ?

Faites-le nous savoir !

Contactez Myriam CHMELEFF, Conseillère municipale à la politique des séniors et à la culture.

vie.locale@dampmart.fr

Programmation depuis la rentrée 2021



En bref...

Les dernières programmations culturelles à Dampmart.



8 octobre 2021

Café littéraire « La position de Schuss »

Devant un public attentif, Loris BARDI notre bibliothécaire de Dampmart, nous a offert une critique intéressante des milieux sociaux les plus fortunés, de l'écriture et de la littérature avec une présentation de son premier ouvrage « La position de Schuss ».



19 novembre 2021

Conférence musicale Le jazz, son histoire et ses légendes

Animée par Alexandra CHMELEFF et accompagnée par le septuor Paris Big Band 7/7, cette soirée conférence était l'occasion de découvrir l'évolution de cette musique indissociable de l'histoire contemporaine de la société Américaine.



21 novembre 2021

Musique Concert de la Sainte-Cécile

La Chorale de Dampmart avec l'Orchestre juniors du Conservatoire de Marne et Gondoire dirigés par Alexandra CHMELEFF et l'Orchestre Tutti Quanti-Harmonie dirigé par Guisepppe FRANCOMANO, se sont produits dans l'église Saint Médard pour un concert gratuit sur des interprétations de John Williams, Danny Elfman (Batman, Tim Burton, Sélection, etc), Elton John et Walt Disney.



29 janvier 2022

Peinture & Gravure Exposition de l'artiste Anne Goujaud

Une journée de rencontre avec l'artiste Anne Goujaud, peintre et graveuse, à la découverte de son imaginaire poétique de couleurs et de formes. Des échanges et partages avec l'artiste autour de son travail ont rythmé cette exposition.



4 février 2022

Spectacle de contes Autour du miroir

À l'occasion de cette soirée, plusieurs contes ont été brillamment interprétés par 4 personnes accompagnées d'un musicien sur le thème «Autour du miroir». Ces contes ont passionné de nombreux spectateurs (environ 65), petits et grands tous captivés par ce spectacle original. Une très bonne expérience à renouveler.



3 avril 2022

Musique Concert du Printemps

Cette année, le Concert du Printemps avait choisi le thème de la comédie musicale, du Jazz-Rock et du Disco-Funk, interprété par la Chorale de Dampmart avec l'Orchestre juniors du Conservatoire de Marne et Gondoire dirigés par Alexandra CHMELEFF et l'Orchestre Tutti Quanti-Harmonie dirigé par Guisepppe FRANCOMANO.



8 avril 2022

Conférence musicale La musique au service de la médecine

Une conférence sur la médecine et notamment la BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive) présentée par le Dr Bertrand HERER pneumologue au Centre hospitalier de Bligny (91) et agrémentée de musique plutôt jazz, jouée par le Paris Big Band 7/7. Grâce à ce septet, le Dr Herer a pu nous parler de cette maladie inconnue du grand public mais non moins meurtrière d'une façon plus «légère» et en la dédramatisant. Il y avait peu de public (sûrement dû aux conditions météorologiques) mais les personnes présentes ont été très intéressées et enchantées par cette présentation. Toutes ont dit avoir beaucoup appris et ont passé une excellente soirée.

Retrouvez l'agenda et l'actualité culturelle de Dampmart sur le site internet et la page Facebook de la ville

 dampmart.fr

 [VilleDampmart](https://www.facebook.com/VilleDampmart)

VIF SUCCÈS POUR LA BOUCHERIE ÉPHÉMÈRE

Grâce à l'aide aguerrie du sculpteur Pierre DIDELOT, notre précieux bibliothécaire Loris BARDI a réussi son pari ! **Celui de réunir les générations lors des ateliers créatifs** dans le but de nous raviver les papilles et de ranimer le commerce éteint.

Ce lieu emblématique fermé depuis 30 ans, qui avec un peu d'imagination et un bel élan artistique, a pu revivre grâce à ce projet de boucherie éphémère des années 80. **L'objectif était de créer une mise en scène d'un commerce de proximité d'une autre époque de manière fantasmée, baroque et drôle.** Lors de la première semaine de vacances de février, Loris a organisé des ateliers artistiques pour adultes et enfants autour d'un grand nombre de techniques d'arts plastiques avec l'aide du sculpteur Pierre DIDELOT : sculpture à la peinture pour orner la façade et l'emménagement, couture et tricot pour la décoration et la fabrication des produits de la boutique.

Un collectif intergénérationnel

Cette initiative originale se voulait également intergénérationnelle. Des enfants aux mamies férues de crochet et de tricot ont ainsi pu se rencontrer et trouver chacun comment participer à ce projet collectif avec sans doute **la fierté d'avoir donné un peu de soi pour le réaliser.** L'imagination et la créativité ont donc permis de reconstituer les pièces d'une boucherie : papier mâché, crochet ou bien encore montage numérique pour de fausses pièces de viande, des terrines, des ustensiles, des étals...

Le 25 février, c'est dans une salle comble que les lectures de la compagnie de théâtre « **Les Livreurs** » ont retenti avant de se rendre tous ensemble sur les lieux pour découvrir la mise en scène de la boucherie éphémère.

Hommage municipal à Jacques LESUEUR



Jacques LESUEUR nous a quittés ce 21 février à l'âge de 91 ans. Ses parents avaient acheté la boucherie en 1936, il y travaillera à leurs côtés jusqu'à la fermeture de la boutique en 1982. Jacques a passé sa vie à Dampmart avec son épouse Odette dans le quartier de la Montagne. Ceux qui l'ont connu ne peuvent que se souvenir de cet homme gentil, agréable, drôle, toujours une bonne blague à raconter. Avec lui, l'ambiance et la rigolade étaient assurées. Que ce soit dans la boucherie, dans les réunions ou les sorties. Nous perdons une grande «figure dampmartoise» et nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

LES RENDEZ-VOUS DE la Bibliothèque de Dampmart



10h30

Journée tous au jardin avec : Mon petit jardin spectacle enfant 3 à 6 ans

Suivi d'un Troc de plantes et graines à 11h, l'occasion de planter les légumes dans le jardin partagé de la bibliothèque.



15h00

Atelier philo pour enfants Les voyages nous rendent-ils meilleurs ?



15h00

Eh bien, jouez maintenant ! Ludothèque.



20h30

Rencontres fortuites. Atelier d'écriture encadré par l'association **La plume et les ailes** autour du thème de l'amour. Jouez avec les mots, découvrez ou retrouvez le plaisir d'écrire dans une atmosphère conviviale. Stimulez votre créativité, libérez votre imaginaire, et laissez-vous surprendre par le hasard.
Pour adulte.

Réservation obligatoire pour toutes les animations

☎ 01 64 77 36 29

Horaires : Mercredi et samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

8 rue de la République - 77400 DAMPMART

JSD Basket-Ball

UN CLUB TOUJOURS PLUS MOTIVÉ QUE JAMAIS !



Après deux saisons en pointillées depuis le début de la crise sanitaire, notre club de basket-ball affiche de bons résultats grâce à la motivation de ses entraîneurs et licenciés.

Les installations extérieures de la ville, notamment grâce au nouveau city-stade à côté du gymnase, ont permis durant ces deux dernières années d'organiser des entraînements extérieurs avec les plus jeunes et maintenir ainsi l'entrain et la motivation de se retrouver autour d'un ballon et d'un panier.

Une motivation qui a porté ses fruits, le nombre de licenciés a connu une forte augmentation dernièrement passant de 85 licences lors de la saison 2018-19 avant la crise sanitaire à 115 licences enregistrées pour cette saison. Hélas, faute de place, nous avons dû stopper les inscriptions, dans certaines catégories, dès la mi-septembre.

De très bons résultats à la clé !

Cette motivation s'est également traduite par de bons résultats de nos équipes qui ont enchaîné les victoires en ce début de saison, comme par exemple notre équipe féminine U15 qui est toujours invaincue en championnat et participera, à partir de janvier 2022, au championnat 1^{ère} division du département de Seine-et-Marne. Malgré les contraintes sanitaires, nous accueillons toujours les week-ends un public nombreux lors des rencontres au gymnase Roby et nous espérons garder cette ferveur pendant cette année 2022.

 www.dampmartbasket.fr

 [BasketDampmart](https://www.facebook.com/BasketDampmart)

 [dampmart.basket](https://www.instagram.com/dampmart.basket)

Boxe Française

LÉANA ET MARIE EN CHAMPIONNES

Après 2 années d'interruption, notre sociétaire **Léana IANNONE** a repris le chemin de l'entraînement et de la compétition. Suite à un beau parcours où elle a fait preuve d'efficacité, elle remporte brillamment le titre de vice-championne d'Ile-de-France combat. Une très belle performance de Léana après 2 années sans combat.

Marie AGUILLÉ, quant à elle et pour sa 1^{ère} année en compétition, a brillamment éliminé toutes ses adversaires en Ile-de-France et s'est donc qualifiée pour les éliminatoires nationaux qui ont eu lieu les 17 et 18 décembre à Paris. Marie a rencontré et battu 2 adversaires dans la journée du 17 pour se qualifier pour les ½. Après 2 très gros combats, où comme à son habitude elle a imposé un très gros rythme et démontré toute sa combativité, elle a obtenu sa qualification pour les ½ finales du championnat de France combat. Lors de cette rencontre, Marie impose à nouveau un gros rythme touchant également son adversaire durement, malheureusement et malgré un intense et beau combat, elle s'incline d'extrême justesse (3 juges à 2). Ce fut d'ailleurs le plus beau combat de la journée.

Félicitations à elle pour sa première année en combat et gageons que nos deux championnes retrouveront rapidement le chemin des rings où elles porteront de nouveau haut les couleurs de Dampmart et de notre club.

Le 23 janvier, Alexandre Mertens et Loucas Portales remportent le titre de vice-champion de Seine-et-Marne, Evane Lesaux et Jeremy Argoud Kruk se sont quant à eux qualifiés pour les finales du championnat d'Ile-de-France qui se dérouleront en avril à Paris.

Une discipline qui séduit de plus en plus !

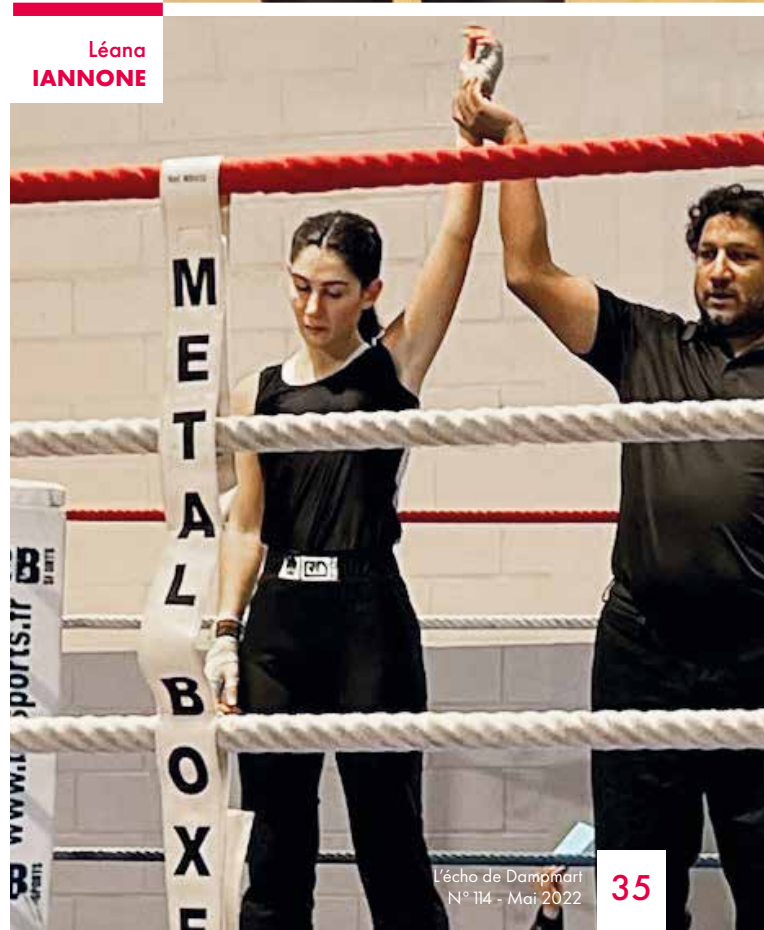
La boxe Française est un sport qui séduit chaque année de plus en plus de licenciés. **Que ce soit pour rester en forme, développer son corps ou affiner sa silhouette, la boxe compte de nombreux bienfaits**, car c'est un sport extrêmement varié ! La boxe est devenue une activité sportive à part entière. Il en existe différentes variantes. Peu importe la discipline pour laquelle vous optez, vous allez acquérir des éléments principaux comme une condition physique optimale, un entraînement de cardio-training poussé et un renforcement musculaire exemplaire. Renseignez-vous sur les différentes disciplines afin de trouver celle qui vous conviendra le mieux. En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter sur place pendant un cours.

Michel PIRIS

📞 06 62 23 32 09



Marie
AGUILLÉ



Léana
IANNONE



Amicale des Anciens de Dampmart

UNE AMICALE EN VADROUILLE MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE



Visite de la
ville du Mans



Sortie Noël
à Chantilly

Notre Amicale, comme toutes les associations cette année, a eu de grosses difficultés pour exister. Cela fait d'ailleurs 2 ans que nous avons beaucoup de mal avec ce Covid qui nous empêche de nous regrouper, de nous voir et de pouvoir communiquer. Mais, nous sommes déterminés, têtus, rien ne nous arrête ! C'est pour quoi, dès que nous en avons eu la possibilité nous avons repris nos activités.

Cette année nous avons malgré tout réussi à organiser deux voyages d'une journée.

L'un au Mans où nous avons eu le plaisir de goûter à « l'eau de vie de rillettes », ce qui va rester un moment plus que mémorable pour chacun d'entre nous, puis un deuxième à Chantilly où nous avons pu fêter Noël en avance au château et assister à un splendide spectacle équestre.

Par ailleurs nous avons aussi réussi à aller en petit groupe aux journées de la rose à l'abbaye de Chaalis.

Notre salle a été ouverte par épisodes, mais, depuis le mois de septembre nous pouvons nous y retrouver

et c'est une joie pour chacun de pouvoir rire, discuter, faire des jeux, avoir des moments de convivialité autour d'un thé ou d'un café, bref, de pouvoir à nouveau sortir de chez soi et rencontrer des gens.

Aussi, nous vous rappelons que notre association est ouverte à toute personne ayant plus de 55 ans, qu'elle soit Dampmartoise ou d'un village alentour. Le prix de l'adhésion est de 20€ par personne, à régler de préférence le jour de notre Assemblée Générale. Celle-ci a eut lieu le samedi 12 mars 2022 dans la salle de réunion de la mairie. Mais, rien n'empêche de vous inscrire dans le courant de l'année si vous le désirez.

Notre association n'a pour seul but que d'offrir aux « Anciens » des journées où chacun se sentira moins seul et pourra faire avec d'autres des choses qu'il ne ferait pas seul.

Nous vous souhaitons à tous une nouvelle année meilleure que la précédente. Que 2022 soit pour vous une année merveilleuse avec une bonne santé (surtout) et la réalisation de tous vos désirs.

Myriam CHMELEFF

☎ 06 88 81 19 84

✉ m.chmeleff@free.fr

Claude IMBAULT

☎ 06 80 21 95 97


OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant vos vacances la police nationale et l'ASVP effectuent des Opérations Tranquillités Vacances. Pour en bénéficier, il est impératif de vous inscrire auprès du commissariat de police nationale proche de votre domicile ou en vous rendant au poste de l'ASVP en mairie. Les services de polices concernés renforceront leur surveillance sur les habitations inscrites.


Formulaire d'inscription disponible sur le site :

 dampmart.fr

Commissariat

 01 64 12 68 68 ou le 17

Police municipale

 01 64 30 13 45



LE BILLET DE TRAIN POUR TOUTE L'ÎLE -DE-FRANCE À 4 € MAXIMUM, C'EST UN MINIMUM

Dans le cadre de la simplification de la tarification de la mobilité francilienne, Ile-de-France Mobilités propose depuis le mois de mars 2022, le plafonnement du billet origine/destination à 4€ (si vous achetez un carnet de 10 tickets origine / destination, 5 € maximum à l'unité), quelque soit le déplacement réalisé sur le réseau ferré (train/RER) d'Ile-de-France.

 iledefrance-mobilites.fr

iledefrance-mobilites.fr

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les prochaines élections législatives sont fixées les 12 et 19 juin 2022. Si vous êtes dans l'impossibilité de voter, vous pouvez établir une demande de procuration en ligne.



 maprocuration.gouv.fr

ÎLE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET

Pour obtenir la carte d'accès à l'île de loisirs, rendez-vous en mairie dès la mi-juin, muni(e) d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité ou à défaut du livret de famille et d'une photo d'identité pour chaque personne du foyer âgée de plus de 3 ans (la gratuité est accordée aux moins de 3 ans). Lors de votre première venue sur l'Île de Loisirs, un timbre sera apposé sur votre carte. Il vous en coûtera 5 €.

Plus d'informations

 01 64 30 13 45




PLAN CANICULE



La détection des « personnes à risques », isolées, âgées ou handicapées, vivant à leur domicile, a été placée sous la responsabilité du Maire qui doit recueillir les informations et constituer un fichier. Celui-ci est protégé, il est conforme à la Loi informatique et liberté, respecte la confidentialité des informations. Seules les personnes habilitées selon la Loi pourront le consulter. Si vous vous sentez concerné par ce dispositif nous vous invitons à vous faire connaître le plus rapidement possible auprès du CCAS. Une personne qualifiée (famille, professionnels de santé, services sociaux) peut également le faire à condition que la personne à inscrire ne s'y oppose pas.

CCAS de Dampmart

 01 64 30 59 75

 ccas@dampmart.fr

état civil

Bienvenus à...

AGUIAR DE LIMA Benjamin, Ribeiro le 3 mai 2021 • **ATTACHI RAFII** Chakir le 25 mai 2021 • **DINIS GUERRA** Tim, Miguel le 7 juin 2021 • **RE-NARD** Louise, Sylvie, Françoise, Emma le 23 juin 2021 • **DE LOUREIRO NUNEZ** Sofia le 9 juillet 2021 • **PORTOGUESE** Fabio le 12 juillet 2021 • **MÉLADE** Ayden, Gabriel le 3 août 2021 • **DE OLIVEIRA GARNIER** Théa, Tiffany, Milanna le 15 août 2021 • **LEVAMIS** Eva, Hélène, Valérie le 24 août 2021 • **GUILLET** Matias, Lucas, Jules le 25 août 2021 • **KALONJI-MPOYI** Keylia, Meghane le 5 septembre 2021 • **MAGNE** Aël, Pierre le 11 septembre 2021 • **RUDEAUX** Inayah, Patricia, Nathalie le 28 septembre 2021 • **GERMAIN** Maël, Eric, Xavier le 29 septembre 2021 • **DE OLIVEIRA** Malo le 10 octobre 2021 • **YANNOU** Noemy le 16 octobre 2021 • **LEGEAY** Axel, Didier, Patrice le 6 novembre 2021 • **ALVES GOMES** Noé le 23 décembre 2021 • **VANNIYASINGAM** Tara, Rose le 15 décembre 2021 • **TOUGUET** Ewen, Thierry, Hervé le 27 décembre 2021 • **BOQUILLON** Elio, Gérard, Patrick le 17 janvier 2022, **BOYER** Gauthier, Armand, Alain le 27 janvier 2022 • **DOYEN** Sara, Catalina, Martine le 4 février 2022 • **ROCHA** Lyanna Sofia le 2 février 2022.

Ils se sont unis...

APRIOU David et **ALVES** Sophia le 12 juin 2021 • **BÉSÉR** Sébastien et **BARSINAS** Dona le 26 juin 2021 • **CARRÉ** Grace et **DUMONT** Kévin le 1^{er} juillet 2021 • **SALTOS PONCE** Simon et **LEVEAU** Hervé le 28 août 2021 • **VERMET** Rodolphe et **BALZARINI** Angéline le 18 septembre 2021 • **GROISY** Grégory et **CORSAUT** Sarah le 27 février 2022.

Ils nous ont quittés...

CAMAS Bernard à 94 ans • **CALOCH** Yves à 73 ans • **GOURNAY** Charlotte née **LAMI** à 89 ans • **CARTEAU** Simonne née **KERBEL** à 85 ans • **DESHUISSARD** Janine née **ANNET** à 99 ans • **PRUVOT** Madeleine née **IDELOT** à 92 ans • **CLÉMENT** Alain à 71 ans • **D'ANELLA** Christiane née **ODONE** à 92 ans • **DI MARCO** Andrée née **JOSSELIN** à 93 ans • **HORVAIS** Renée née **MOUILLÉ** à 95 ans • **VISSUZAINÉ** Huguette à 89 ans • **CHARLOT** André à 83 ans • **HANOUS** Gisèle née **GODARD** à 96 ans • **VACHÉ** Alain à 73 ans • **HUDEBINE** Danielle née **BELLANGER** à 81 ans • **YVOIS** Dominique née **BLANSTIER** à 74 ans • **VALLA** Michel à 94 ans • **LE CONTE** Cécilia née **MARJAK** à 93 ans • **FOUCONNIER** Eliane née **SALMON** à 90 ans • **DAO NGUYEN** Florian à 22 ans • **MAS** Luc à 62 ans, **MOREAU** Rémy à 65 ans • **LESUEUR** Jacques à 90 ans • **PARIS** Jean-Pierre à 76 ans • **KACZALA** André à 72 ans.

Nous respectons le choix des familles d'apparaître ou pas dans la rubrique État civil.

Service État civil

etat.civil@dampmart.fr



Mairie de Dampmart

7 rue du Château - 77400 DAMPMART

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi - Mardi - Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h30 - 17h15

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h30 - 18h30

Samedi (permanence état civil) : 9h00 - 12h30

Tél. : 01 64 30 13 45

Fax : 01 64 02 27 52

Email : mairie@dampmart.fr

Centre de loisirs

et restauration scolaire : 01 64 30 04 33

dampmart.fr

VilleDampmart

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



Magazine d'Informations Municipales

Dépôt légal : n° 97 ARC 013

Directeur de la publication :

Laurent Delpech

Rédaction : Commission

Communication & Grégory Pigenel

Directeur de communication

Conception : Grégory Pigenel

Photos : Mairie de Dampmart

Impression : Le Magasin du print

RCS : Nanterre 501 516 645

Tirage : 1 700 exemplaires

La rédaction se réserve le droit de raccourcir, modifier les articles sans en changer le sens et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.

Régie publicitaire

Vous souhaitez apparaître dans L'Écho de Dampmart ?

Contactez Madame Carmen BISMUTH

06 24 35 12 99

carmen.bismuth@orange.fr



**AXA Assurance
LAGNY-SUR-MARNE**

Marie Clerc

12 Rue Saint Laurent
77400 Lagny-sur-Marne
01 64 30 05 83

FRUITS, LÉGUMES ET ŒUFS
LIBRE-SERVICE 7j/7 de 8h à 21h
Direct producteur

Tomates, carottes, salades, œufs ainsi que fruits et légumes de saison en barquettes ou à l'unité



13, rue de Château
77400 DAMPMART



Un large choix de
montures optiques
et **solaires.**
Spécialiste
Progressifs,
Lentilles



☎ 09 83 97 39 00
4 rue Lamartine - Intermarché
Saint Thibault des Vignes

Optic STV

COUVERTURE - CHARPENTE
ZINGUERIE

M. Poirot

27, rue des Salvatres
77400 THORIGNY-SUR-MARNE



Travaux
avec Garantie Décennale

**OUVERTURE D'UN
SHOWROOM**

43 av. de Claye à Thorigny-sur-Marne



Tél.: **01 64 30 54 17**

- **TRAITEMENT DE CHARPENTE - ISOLATION**
- **TRAITEMENT ANTI-MOUSSE DE TOÏTURE**
- **GOUTTIÈRE :**
"ZINC, PVC & ALU"
- **RAVALEMENT
& PEINTURE**



www.couverture-poirot.fr

Réflexologie palmaire
et crânio - faciale

Nathalie Challier
Conseillère en Naturopathie



Sur rendez-vous

☎ 06 30 08 92 17

10 rue Godard Desmarts - 77400 Dampmart

✉ biensfaitspourvous@gmail.com #biens.faits.pour.vous



GRANOLAS | BISCUITS | PÂTISSERIES
Authentique & Gourmand



Envie de gourmandise fraîche, artisanale et locale ?

Pour vos petits déjeuners, goûters, desserts, je vous propose des granolas, biscuits et pâtisseries de qualité, fabriqués en Seine-et-Marne, à base de produits sélectionnés avec attention, sans conservateur, sans ingrédient superflu.

Olivia Prévost ☎ 06 66 23 90 55 ✉ olivia@cerisebergamote.fr
www.cerisebergamote.fr

Beauty Break 'S

COIFFEUSE | ESTHÉTICIENNE
à domicile

” Passionnée par le métier du bien-être, je vous réserve un moment privilégié pour vos soins capillaires et esthétiques

Sylvia

- ☎ 06 13 91 56 43
- ✉ beautybreakcontact@gmail.com
- f beautybreak_
- 📷 Beauty Break's



Maison La Détente



Votre maison de retraite médicalisée à **Dampmart**

- Possibilité d'accueil en séjours permanents & temporaires
- 85 chambres individuelles
- Des terrasses aménagées et un éco-pâturage
- Un espace **Réminiscence**
- Des unités de vie **Alzheimer**
- Une unité **grande dépendance**

MAISON LA DÉTENTE

5 & 7 rue du Limonet - 77400 Dampmart

01 64 12 76 00

@ www.korian.fr

Pharmacie Cornilliot

David TAING
Pharmacien

12, rue Cornilliot - 77400 THORIGNY SUR MARNE
Tél. : 01 64 30 17 72

pharmaciecornilliot@gmail.com

AMBULANCES * GADAN *

01 64 30 03 31

URGENCE CONSULTATION HOSPITALISATION
DIALYSE RADIOTHERAPIE REEDUCATION



à votre service 7 jours sur 7

8 Allée des Rousselets - 77400 THORIGNY

ETS GRANIER G.

Entreprise familiale, depuis 1972 à Thorigny-sur-Marne

SPECIALISÉS en TRAVAUX de COUVERTURE

Tuiles, zinc, ardoises, Polytuil, gouttières, rives...

Qualifiés RGE ISOLATION toiture et combles

CHARPENTE - BARDAGE- VELUX
ÉTANCHÉITÉ toiture-terrasse



13, Allée des Rousselets
77400 THORIGNY sur MARNE
☎ 01 64 30 14 34 - www.granier-g.com

TRAVAUX PUBLICS
ILE-DE-FRANCE



Travaux publics, Terrassements, assainissements,
VRD, Aménagements qualitatifs

120 avenue du maréchal de Lattre de Tassigny
77400 LAGNY SUR MARNE

Tel. : 01 64 30 47 47 - Fax : 01 64 30 64 77

E-mail : tpidf@tpidf.fr

Intermarché SUPER THORIGNY-SUR-MARNE

17 ALLÉE DES ROUSSELETS - ZAC DES VALLIÈRES

01 60 07 56 15

leDRIVE
Intermarché

Du lundi au samedi
de 8h30 à 20h

Le dimanche
de 9h à 12h30

LES SERVICES →
À VOTRE DISPOSITION

*Modalités complètes du service
disponible à l'accueil de votre magasin

